

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 15 juin 2018	N° 2018-347

Convocation du 8 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOULET
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 juin 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction de la multimodalité	N° 2018-347

**Maisons des mobilités alternatives - Attribution de subventions - Signature de conventions - Décision
- Autorisation**

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule

En cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités, adoptée le 22 janvier 2016, le second plan vélo métropolitain, adopté le 2 décembre 2016, vise une part modale vélo de 15%, une part modale des transports en commun de 15% et une part modale marche à pied de 29% dès 2020. Il ambitionne également d'étendre le prêt gratuit de vélos à tous les habitants de la Métropole et de mettre à disposition des vélos diversifiés.

Pour ce faire, il prévoit notamment la création d'un réseau de « Maisons métropolitaines des mobilités alternatives » ou MAMMA (1 MAMMA à Bordeaux et 4 sur le reste du territoire métropolitain), pour promouvoir l'usage du vélo et des différents modes de déplacement alternatifs à l'automobile sur l'ensemble du territoire, ainsi que le prêt gratuit de vélo à l'échelle métropolitaine.

L'appel à projet « Promotion de l'usage du vélo et des mobilités alternatives »

En mai 2017, Bordeaux Métropole a lancé un appel à projets pour la promotion du vélo et des mobilités alternatives, dont l'objectif est la promotion en particulier du vélo et plus largement de l'ensemble des mobilités alternatives sur le territoire métropolitain :

Lors des jurys des 29 septembre et 21 décembre 2017, les projets de quatre associations ont été retenus :

- Cycles & Manivelles, pour une MAMMA située à Bègles rayonnant également sur Villenave d'Ornon et Talence,
- Etu'Récup, pour une MAMMA située à Pessac rayonnant également sur Gradignan et Talence,

- Vélo-Cité, pour une MAMMA itinérante sur la rive droite, sur Bassens, Lormont, Cenon et Floirac,
- Léon à Vélo, pour une MAMMA située à Mérignac rayonnant également sur Le Haillan.

La présente délibération vise les trois premières associations. En effet, le projet de l'association Léon à Vélo est également retenu mais cette association ne pourra exercer ses activités que lorsque la construction de leur local à Mérignac sera réalisée (courant 2019) ;

Il est à noter que Vélo-Cité porte d'autres projets répondant aux objectifs de politique publique de Bordeaux Métropole. Ainsi, en plus de la convention proposée en fin de la présente délibération, un marché lie la Métropole et Vélo-Cité pour la promotion du vélo auprès des employés d'établissements privés ou publics. Deux autres conventions lient également la Métropole et l'association, l'une pour l'organisation de la fête du vélo 2018, l'autre concernant le fonctionnement annuel de l'association (hors Maison métropolitaine des mobilités alternatives, expertises sur les projets, cyclo fiches, ateliers de remise en selle).

Le réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA)

Les associations lauréates de l'appel à projets proposent de mettre en œuvre les actions suivantes :

- être acteur du réseau des MAMMA par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilités disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,
- assurer un relais du prêt gratuit de vélos métropolitains,
- développer des animations, prestations et interventions liées au vélo et aux mobilités alternatives (accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...).

Bordeaux Métropole, de son côté, s'engage à :

- gérer le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- animer/coordonner le réseau des maisons des mobilités : mettre en relation les différents acteurs, assurer le partage de connaissances, aider à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...,
- valoriser les services et animations des maisons des mobilités par le biais d'actions de communication,
- fournir aux associations des documents d'information et de communication.

De plus, la Métropole prévoit de soutenir financièrement les 3 associations en 2018, renouvelable en 2019 et 2020, sous réserve du vote du budget nécessaire par le Conseil métropolitain et sous réserve du constat d'une réelle mobilisation des associations. Bordeaux Métropole pourra subventionner jusqu'à 80% des dépenses annuelles de fonctionnement de chaque association, dans la limite de 55 000€ par association. Ainsi, pour 2018, un budget de 165 000€ est prévue pour accompagner les associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup et Vélo-Cité.

Ce soutien est inscrit dans les contrats de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les communes qui accueilleront les projets retenus ou en bénéficieront.

L'ensemble des conventions comprenant les programmes d'actions et les budgets prévisionnels des lauréats est présenté en détail dans les annexes suivantes :

- annexe I : convention de subvention entre Cycles et Manivelles et Bordeaux Métropole pour le projet de MAMMA.
- annexe II : convention de subvention entre Etu'Récup et Bordeaux Métropole pour le projet de MAMMA.
- annexe III : convention de subvention entre Vélo-Cité et Bordeaux Métropole pour le projet de MAMMA.
-

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2 ;;

VU la délibération n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matières de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la stratégie métropolitaine pour les mobilités adoptée le 22 janvier 2016 par le Conseil métropolitain ;

VU le second plan vélo métropolitain adopté le 2 décembre 2016 par le Conseil métropolitain ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, en cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités et la plan vélo métropolitain, souhaite développer un réseau de Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA),

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention plafonnée à 55 000 euros aux associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup et Vélo-Cité, pour la création d'un réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées entre Bordeaux Métropole et les associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup et Vélo-Cité.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018 et les deux exercices suivants 2019 et 2020, sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif de chaque exercice concerné, au chapitre 65, article 65748, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 JUIN 2018 PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2018	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Brigitte TERRAZA
--	--



Direction générale mobilités
Direction de la multimodalité



CONVENTION PLURIANNUELLE 2018-2020
Projet Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA)
Entre Cycles & Manivelles et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Cycles & Manivelles, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 28 rue Léon Gambetta, 33130 Bègles, représentée par **Lucas Chevalier-Pernot, Administrateur**, dûment habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association, **ci-après désignée « Cycles & Manivelles »**

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° xxx du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juin 2018, **ci-après désignée « Bordeaux Métropole »**

PREAMBULE

En cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités, adoptée le 22 janvier 2016, le deuxième plan vélo métropolitain 2017-2020, adopté le 2 décembre 2016, vise une part modale vélo de 15% dès 2020, et prévoit un dispositif d'actions pour promouvoir ce mode de déplacement, notamment la création d'un réseau de Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA).

Dans cet objectif, Bordeaux Métropole a lancé en mai 2017 un appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives. Quatre lauréats ont été retenus, dont Cycles & Manivelles, qui a conçu le projet décrit à l'annexe 1 (dossier de candidature à l'appel à projets), laquelle fait partie intégrante de la convention.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1^{er} du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à Cycles & Manivelles.

Cycles & Manivelles s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les actions décrites à l'annexe 1, dossier de candidature à l'appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives, avec pour objectifs :

- **le développement des mobilités alternatives et de la pratique du vélo auprès de tous les publics,**
- **l'affirmation du principe d'accès aux mobilités alternatives sur un large territoire,**
- **la contribution au développement économique et social du territoire.**

Cycles & Manivelles s'engage notamment à :

- être acteur du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA) par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilité disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,
- assurer le relais du prêt gratuit de vélos métropolitains,
- faire perdurer et développer les animations, prestations et interventions de l'association (accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement et matériellement au projet de Cycles & Manivelles. Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- gérer le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- coordonner le réseau des MAMMA : mettre en relation les différents acteurs, assurer le partage de connaissances, aider à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...,
- valoriser les services et animations des maisons des mobilités par le biais de la communication,
- fournir aux associations des documents d'information et de communication.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole accompagnera Cycles & Manivelles pour chacun des 3 exercices 2018, 2019 et 2020, selon les modalités décrites ci-après :

1^{ère} année – 2018 :

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 55 000€, équivalente à 80% maximum du montant total estimé des dépenses

éligibles, soit les charges de fonctionnement (d'un montant prévisionnel de 128 600€ TTC), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2).

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Années suivantes – 2019 et 2020 :

L'organisme pourra bénéficier, sous réserve du vote par le Conseil métropolitain des crédits correspondants au budget primitif de chaque année N concernée, et sous réserve du dépôt du dossier annuel de demande de subvention avant le 31 juillet de l'année N-1, d'une subvention d'un montant plafonné à 55 000€ et au plus égal à 80% du total des charges prévisionnelles globales de fonctionnement de l'organisme pour l'exercice comptable concerné (budget fourni conformément à l'article 5 de la présente convention).

Ces subventions sont non révisables à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée, pour chaque exercice concerné par la présente convention, s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre de son budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu (total des dépenses présentées dans le budget annuel prévisionnel transmis avec le dossier de demande), le montant définitif de la subvention pour chaque exercice sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention annuelle, selon les modalités suivantes :

- 80 % après signature de la présente convention pour le 1^{er} exercice comptable, puis au plus tard le 30 avril de chaque année pour les exercices suivants, à condition

d'avoir déposé préalablement le dossier de demande et le budget prévisionnel des années concernées conformément à l'article 5.

- 20 % après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de Cycles & Manivelles selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

5.1. Justificatifs pour demander la subvention annuelle

Cycles & Manivelles s'engage à produire avant le 31 juillet de chaque exercice N :

- le dossier de demande de subvention pour l'exercice suivant N+1 qui sera téléchargeable sur le site Internet de Bordeaux Métropole entre mai et juillet de l'année N ;
- le budget prévisionnel N+1 concerné par la demande de subvention ;
- le prévisionnel d'atterrissage du budget de l'exercice en cours N.

5.2. Justificatifs pour le paiement du solde de chaque subvention annuelle

Pour pouvoir prétendre au paiement du solde de chaque subvention annuelle, Cycles & Manivelles s'engage à fournir dans les six mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août de l'année N+1, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif signé faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3.

A défaut de communication des documents susmentionnés auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, Cycles & Manivelles est réputée renoncer au versement du solde de la subvention de l'année concernée.

5.3. Justificatifs de fin d'exercice comptable

Cycles & Manivelles s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice comptable et au plus tard le 31 août N+1, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels),

- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- Cycles & Manivelles communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- Cycles & Manivelles fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Cycles & Manivelles, pour une raison quelconque, l'association doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics, dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Cycles & Manivelles s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, Cycles & Manivelles devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, Cycles & Manivelles conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Cycles & Manivelles exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

Cycles & Manivelles s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

L'association devra être en capacité de justifier à tout moment auprès de Bordeaux Métropole des attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

Cycles & Manivelles s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

L'association s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Cycles & Manivelles sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celle-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur l'Administrateur
Cycles & Manivelles
28 rue Léon Gambetta
33130 Bègles

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : dossier de candidature de Cycles & Manivelles à l'appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives.
- Annexe 2 : budget prévisionnel.
- Annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier.

Fait à Bordeaux, le .../.../..., en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour Bordeaux Métropole,
Alain Juppé,
Président

Pour l'association Cycles & Manivelles,
Lucas Chevalier-Pernot,
Administrateur

Annexe 1
Dossier de candidature à l'appel à projet



Dossier de candidature à l'appel à projets de
Bordeaux Métropole pour promouvoir la pratique
du vélo et des mobilités alternatives

Juillet 2017

Présentation du projet et des actions

Description de l'implantation et de la couverture géographique des actions ou services proposés

Modalités de fonctionnement

Montage juridique et financier de la structure

Moyens matériels nécessaires pour réaliser le projet

Date de mise en œuvre du projet

Budget prévisionnel 2018-2019-2020

Liste des participations (subvention, matériel des autres collectivités...)

Attestation sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents

Présentation du projet et des actions

I. Pourquoi une Maison du Vélo et des Mobilités à Bègles ?

Contribuer à l'atteinte des objectifs de Bordeaux Métropole en matière de mobilité

Lors du conseil d'octobre 2012, la CUB adopte sa politique vélo jusqu'en 2020. L'objectif de ce « Plan vélo » reprend celui du Plan Climat, à savoir faire passer la part modale du vélo de 4 % (en 2009) à 15 % d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes thématiques sont identifiés, parmi lesquels le développement de services de proximité dédiés au vélo et le renforcement des actions de communication.

L'objectif de part modale vélo de 15 % d'ici 2020 est repris dans le 2^e plan vélo 2017-2020 adopté par la Métropole en décembre 2016. Il présente parmi ses actions phares, la mise en place de maison d'un réseau de maisons des mobilités alternatives afin de développer les services favorisant la pratique du vélo ainsi que l'amélioration de l'information et la communication auprès des habitants.

Ce 2^e Plan vélo s'inscrit en cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités adoptée lors du Conseil du 22 janvier 2016, notamment son axe 4 qui a pour objectif d'« Exploiter au maximum le potentiel des modes doux ».

Une structure de type Maison du Vélo et des Mobilités pouvant offrir de multiples activités est tout à fait pertinente pour répondre à la double nécessité d'offre de services et d'information sur les modes actifs et l'intermodalité. Au plus près des habitants et des réseaux locaux (associations, écoles, entreprises, etc.), un tel lieu s'avère particulièrement efficace pour être accessible à tous et inciter à une pratique soutenable régulière en terme de mobilité.

II. Origine et mise en place du projet

L'origine du projet (2011-2013)

Le projet naît grâce à la volonté de deux personnes porteuses depuis 2011/2012 d'une idée de création d'un lieu festif et récréatif autour du vélo (un cyclo-café, un lieu à la fois atelier vélo participatif et café citoyen). Plusieurs rencontres ont lieu avec la Mairie de Bègles qui est intéressée par le projet. En effet, suite à la réalisation de deux études de faisabilité, la collectivité envisage la mise en place d'un lieu dédié aux modes de déplacement actifs et à l'intermodalité (perspective de l'extension de ligne C du TRAM en 2015).

Les discussions entre les porteurs de projet et la Mairie de Bègles débouchent sur un projet de Maison du Vélo et des Mobilités (MVM) proposant de multiples activités.

En 2013, plusieurs personnes se joignent à l'idée de construire un tel lieu et

créent une structure porteuse, l'association Cycles et Manivelles (C&M) dont l'objet est la promotion de la mobilité soutenable en général et du vélo en particulier. A l'époque sans local, l'association démarre ses activités, notamment des animations autour de la sensibilisation à l'éco-mobilité et la mécanique du cycle auprès de différents publics (scolaires, associations, fêtes de quartier...).

La mise en place du projet (2014-2015)

En février 2014, la Mairie de Bègles lance un appel à candidature pour l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion de la future Maison du vélo et des Mobilités à Bègles. La commune a trouvé un bâtiment public pertinent mais le lieu doit être rénové. Le projet est inscrit dans le cadre du contrat de co-développement (2015-2017) passé entre la CUB et Bègles (sur les parties « investissements » et « fonctionnement »).

Cycles et Manivelles répond à l'appel à candidature de Bègles et est désignée en juin 2014 pour gérer la future Maison du Vélo et des Mobilités et mettre en place ses nombreuses activités : l'atelier vélo participatif et solidaire, l'espace accueil-info, les animations enfants, le prêt de vélos atypiques, la vélo-école adultes, etc.

Le bâtiment qui accueille la Maison du Vélo et des Mobilités est l'ancienne cinémathèque se situant à l'intersection de la rue Léon Gambetta et de la rue Louis Eloi, en face de la station de TRAM « Stade Musard ». Il s'agit d'un superbe bâtiment art déco de 270 m², idéalement situé au carrefour de deux axes de transport très structurants (routes, lignes de bus, TRAM et bandes cyclables). Un gros travail de rénovation est réalisé grâce au financement de Bordeaux Métropole (50 %) et de la Mairie de Bègles (50 %) dans le cadre des contrats de co-développement. Le département a également contribué via le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

En attendant la fin des travaux de rénovation et l'ouverture de la Maison du Vélo et des Mobilités programmée en septembre 2015, Cycles et Manivelles met en place pendant 5 mois des permanences régulières d'atelier vélo participatif sur un terrain mis à disposition par la Mairie. L'association bénéficie d'un algéco servant de bureau, de rangement du stock de vélos et de pièces ainsi que de sanitaires. Un établi « mobile » pour usage en extérieur a été fabriqué afin de mettre à disposition l'outillage pour les adhérent.e.s.

Ces permanences permettent à C&M de lancer une première vague d'adhésions et de commencer à faire connaître le futur lieu situé 150 mètres plus loin.

Cette période est également consacrée à la préparation de la gestion de la Maison du Vélo et des Mobilités : rencontre avec les partenaires, recherche de financements, mise en place des outils de gestion, de communication, etc.

Des rencontres régulières ont lieu avec la Mairie de Bègles et les services techniques de la Mairie, notamment sur l'aménagement intérieur et extérieur du bâtiment. Cycles et Manivelles conçoit l'aménagement général du lieu et « dessiné », en collaboration avec l'architecte, l'emplacement, la disposition et

le métrage des différents espaces, etc. Concernant la façade, l'association réalise également les pictos illustrant les différentes activités proposées.

La remise des clés de la Maison du Vélo et des Mobilités à Cycles & Manivelles a lieu le 08 septembre et l'inauguration/ouverture au public est prévue le 19 septembre 2015.

L'association s'active donc pendant 11 jours pour s'installer dans le local et préparer au mieux l'ouverture. L'aménagement intérieur et la décoration sont essentiellement effectués à base de matériaux de récupération ou d'occasion. Le mobilier des espaces réunion, détente, bureaux, etc. est récupéré ou fabriqué. Un gros travail est effectué au niveau de l'atelier. L'établi est entièrement fabriqué.

L'inauguration et l'ouverture au public le 19 septembre 2015

La date d'inauguration, le samedi 19 septembre n'est pas choisie complètement au hasard car elle tombe en pleine semaine européenne de la mobilité.

L'inauguration officielle se fait le matin devant une centaine de personnes et en présence des partenaires institutionnels qui prennent la parole à tour de rôle (Mairie de Bègles, Bordeaux Métropole, Département) tout comme les membres de l'équipe de C&M.

L'après midi, de 14H00 à 18H00, les portes de la MVM sont ouvertes au public pour informer sur le lieu et ses activités. L'atelier vélo participatif démarre également.



III. Les activités et services proposés à la Maison du Vélo et des Mobilités

L'emplacement, la taille et la structuration spatiale de l'ancienne cinémathèque se prêtent particulièrement bien à l'accueil des activités qui sont menées à la Maison du Vélo et des Mobilités.

Le lieu est aujourd'hui ouvert depuis presque deux ans et Cycles et Manivelles a connu en 2016 sa première année civile « pleine » de gestion du lieu.

Toutes les activités prévues dans le dossier d'appel à candidatures de la Mairie de Bègles déposé en 2015 sont mises en place et aujourd'hui opérationnelles.

La MVM est ouverte au public, 26 heures/semaine, du mardi au samedi :

- Mardi : 14H00 - 20H00
- Mercredi : 14H00 - 19H00
- Jeudi : 14H00 - 20H00
- Vendredi : 14H00 - 19H00
- Samedi : 14H00 - 18H00

Les créneaux d'ouverture au public sont choisis afin de permettre à celles et ceux qui travaillent de pouvoir venir, notamment le samedi après midi et en début de soirée (fermeture à 20H deux fois par semaine).

A. Accueil-info

A l'entrée de la Maison du Vélo et des Mobilités (MVM), un espace dédié à l'accueil du public est aménagé. L'association répond aux visiteurs sur toute question liée à la mobilité : conseils pratiques, itinéraires, sécurité, balades, intermodalité, etc. On y trouve des flyers, cartes et plans, plaquettes, brochures et publications consultables sur place ou empruntables sur les différents sujets. La MVM est également un point d'accueil et d'info relais pour les voyageurs à vélo.

Sur l'année 2016 plus de 1 000 personnes sont passées à la MVM pour obtenir des informations liées à la mobilité.

A l'accueil, on trouve aussi le marqueur bicycode (à prix libre) et une pompe pour regonfler les pneus des vélos (gratuit).

Le marqueur bicycode permet de graver sur le cadre du vélo un numéro qui permet de retrouver l'identité de son propriétaire si, en cas de vol, la Police le retrouve. En 2016, malgré trois mois pendant lesquels la machine était en maintenance, le marqueur a été assez sollicité : 120 marquages ont été effectués sur l'année.

Le point de service gonflage est également pas mal utilisé. Il permet de dépanner les cyclistes qui n'ont pas de pompe ou qui n'ont pas accès à une pompe de bonne qualité (pour atteindre des niveaux de forte pression notamment).

B. Atelier vélo participatif

L'atelier vélo participatif et solidaire est accessible aux horaires d'ouverture au public. Il a pour objet de favoriser la pratique du vélo au quotidien. C'est un espace où les adhérent.e.s apprennent à entretenir et réparer leurs vélos. Des animateurs-trices mécanicien.ne.s cycle sont présent.e.s à l'atelier pour accompagner les adhérent.e.s, expliquer comment faire les réparations, délivrer des conseils, etc.

De l'outillage et des pièces d'occasion sont mis à disposition des adhérent.e.s. L'atelier vélo est plus largement un lieu d'échanges autour du vélo et de sa pratique et de la mobilité au sens large. On y évolue dans un esprit d'entraide et de convivialité.



40 cyclistes/semaine en moyenne sont venus en 2016 bricoler leur vélo à l'atelier.

L'atelier vélo mobile participatif

C&M a fabriqué un atelier vélo mobile participatif. Basé sur les mêmes principes que l'atelier fixe, l'atelier vélo mobile a pour vocation de se déplacer de sa propre initiative ou sur demande (notamment de la part des acteurs territoriaux, associations, entreprises, établissements scolaires, etc.) pour aller au devant du public.

L'atelier vélo mobile se compose d'un vélo qui tire une remorque dans laquelle on trouve le matériel nécessaire à l'apprentissage de la mécanique vélo (outillage, accessoires, etc.). On peut aussi y disposer des flyers, affiches, etc.

L'atelier vélo mobile est régulièrement sollicité tout au long de l'année par différents acteurs : écoles, associations, entreprises (Challenge de la Mobilité), etc.

C. Collecte et réemploi des « épaves » de vélos & valorisation des pièces

C&M a pour objet de réduire les déchets et la mise à la benne des vélos (1,5 million de vélos/an sont jetés en déchèterie en France). L'association s'emploie donc à la collecte des vélos et pièces détachées afin qu'ils soient réemployés (pour remise en fonctionnement). En 2016, environ 80 vélos ont été récupérés par l'association.

Un forfait "vélo usagé" est mis en place. Pour 40 euros, un.e adhérent.e achète et répare un vélo et accède gratuitement aux pièces d'occasion. Cela permet, avec du temps et de la bonne volonté, d'acquérir un vélo à petit prix tout en apprenant à le réparer et à l'entretenir. Cette activité a été pratiquée 60 fois sur l'année 2016.

Des ateliers de valorisation de pièces de vélo sont régulièrement organisés notamment, en novembre, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : fabrication d'étoiles à partir de chaînes de vélo, de ceintures à partir de pneus, etc.

Des sessions d'apéros démontage sont également proposés. Ils permettent aux adhérent.e.s d'apprendre la mécanique en démontant des carcasses de vélos et d'alimenter les stocks de pièces d'occasion dans une ambiance conviviale.

Enfin, l'opération forfait évolutif vélo enfant a été lancée récemment. Pour 20 euros, l'adhérent.e acquiert un vélo enfant (à retaper) et lorsque l'enfant grandit et que le vélo devient trop petit, il.elle vient l'échanger gratuitement contre un vélo plus grand (opération possible jusqu'au 24").

D. Prêt de vélos, d'accessoires et de vélos utilitaires/atypiques

Il a été décidé de prêter aux adhérent.e.s de C&M des accessoires et des vélos utilitaires afin de diversifier les pratiques du vélo : faire ses courses, emmener les enfants à l'école et aux loisirs, pratiquer l'intermodalité TRAM/Train-vélo, faire des balades à vélo en famille, etc.

Depuis 2015, le parc s'est élargi et est désormais constitué de :

- Trois vélos pliants
- Deux biporteurs
- Un triporteur
- Un tandem
- Un vélo de randonnée (pour les voyageurs à vélo)
- Un vélo adapté pour les personnes adultes n'ayant pas d'équilibre (deux roues stabilisatrices à l'arrière)
- Trois remorques enfants - deux places
- Une remorque - vélo enfants deux places (dont une à pédale)
- Une remorque - vélo à pédale enfant une place
- Une barre - vélo enfant
- Un siège enfant
- Trois porte-vélos pour voiture



De nombreux prêts d'accessoires et vélos utilitaires (surtout les vélos cargos et les vélos pliants) sont effectués avec une pointe de demande sur la période printemps/été.

Un parc de 10 vélos (vélos de ville et VTT) est également disponible à un petit tarif pour nos partenaires adhérent.e.s (personnes morales) dans le cadre de conventions de mise à disposition.

La politique de prêt de vélos et accessoires à la Maison du Vélo et des Mobilités étant établie depuis 2015, il s'agira de voir dans quelle mesure et selon quelles modalités, le lieu peut accueillir à partir de 2018 un parc de vélos métropolitains à prêter.

E. La salle modulable

La salle modulable sert pour les réunions internes de C&M (équipe, CAC, AG) et ses activités (atelier de réemploi par exemple).

Elle peut être ouverte ou fermée grâce à des panneaux mobiles.

Cet espace est utilisé par les organisations du territoire qui ont besoin de salle et qui sont dans la thématique générale du lieu : réduction des déchets, mobilité, écologie, ESS, solidarité.

La salle accueille des animations et petits événements organisés par des partenaires alors que la MVM est ouverte au public, notamment le samedi après-midi : permanence voyages à vélo, atelier gomme laque, repair-café, jeux, projections de films, etc. Cela permet de faire découvrir de nouvelles associations et activités aux adhérent.e.s de C&M et aux partenaires de se faire connaître.

F. Espace détente-lecture et enfants

On trouve dans l'espace détente des canapalettes pour se relaxer ou lire. Des étagères proposent des flyers, revues, cartes, plaquettes, brochures et publications gratuites sur différents sujets : voyages à vélo, itinéraires, environnement, etc.

Il y a un coin enfants avec des livres, des jeux et de quoi dessiner ce qui permet aux adultes de bricoler tranquillement à l'atelier.

G. La Vélo-école pour adultes

Deux salariés de l'association ont effectué la formation Initiateur Mobilité Vélo (IMV) de Vélo-Cité. Ce brevet leur permet d'encadrer des groupes d'adultes qui souhaitent apprendre à rouler à vélo.



Depuis septembre 2016, la vélo-école est opérationnelle et trois sessions d'apprentissage de la conduite à vélo en ville ont été réalisées (12 demi-journées les mercredis et samedis matin), ce qui a permis à une douzaine de femmes de se mettre ou remettre en selle.

H. Formation à la mécanique du cycle

C&M propose à des groupes ou individus des formations à la mécanique du cycle. Elles sont à la carte, courtes ou longues, sur la mécanique de base ou avancée.

Par exemple, les 18 Ambassadeurs du Vélo d'Unis-Cité qui rejoignent les collectivités de Bordeaux Métropole sont formés à la Maison du Vélo et des Mobilités.

I. Conception-Fabrication

C&M conçoit et fabrique des vélos et/ou remorques à la demande.

L'association a ainsi réalisé pour Aremacs (association qui favorise les événements éco-responsables) un ensemble vélo et remorque de transport de poubelles de tri.

J. Accueil de groupes et délégations

La MVM suscite la curiosité voire l'intérêt de certains acteurs : responsables politiques, techniciens et professionnels de la mobilité, etc. L'association est donc amenée à accueillir des groupes ou délégations qui souhaitent découvrir le lieu et les activités qui y sont menées.

C&M a par exemple accueilli un groupe de référents vélo du CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) ainsi que le responsable de la Coordination interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (Ciduv).

Du 24 au 28 janvier 2017, la Maison du Vélo et des Mobilités a été un lieu de visite dans la programmation OFF des Assises Européennes de la Transition Énergétique organisée par l'ADEME et la Maison écocitoyenne de Bordeaux.

K. Les animations et interventions extérieures

Voir aussi la partie « Dynamique territoriale et intercommunale »

Pour sensibiliser à la pratique du vélo, des modes actifs et de l'intermodalité, Cycles et Manivelles intervient auprès du public en proposant différents types d'animations sur le territoire métropolitain :

- Atelier vélo mobile : apprentissage de la mécanique du cycle, sensibilisation à la pratique du vélo et à la sécurité,
- Jeux de maniabilité : parcours, jeux de course, etc.
- Vélos rigolos : à l'occasion du carnaval de Bègles, plusieurs vélos rigolos ont été fabriqués avec l'aide des bénévoles : swing bike, vélo chopper, petit tall bike, tricycle allongé
- Démonstration de vélos-cargos, de vélos pliants, etc.
- Marquage bicycode



L'objectif est multiple :

- Être mobile, pouvoir se déplacer afin de toucher un public qui ne se déplacerait pas spontanément à la MVM
- Cibler des publics spécifiques : scolaires, personnes isolées, en difficulté, jeunes, salarié.e.s, etc.
- Se rendre visible dans les quartiers du territoire (Bègles - Villenave d'Ornon-Talence (est))
- Être acteur du territoire et tisser des partenariats

L. Une animation originale : les carto-parties

Une carto-partie a pour objectif d'améliorer la connaissance que l'on a d'un lieu, d'un quartier, d'une ville en renseignant la voirie, les bâtiments, les commerces, les parcs, les points noirs ... et de rendre accessible ces infos très utiles pour les piétons et cyclistes sur un support cartographique libre et facile d'accès sur Internet via Open Street Map.

En partenariat avec Num&Lib, plusieurs carto-parties/an sont organisées à la Maison du Vélo et des Mobilités.

M. Un axe spécifique : les déplacements domicile-travail

En partenariat avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine, C&M démarre au second semestre 2017 un programme d'aides au changement de comportement sur les déplacements domicile-travail.

Plusieurs activités sont actées :

- Interventions dans et avec les entreprises : atelier vélo mobile, démonstration de vélos cargos
- A la MVM : Information-conseil et Prêt de vélos utilitaires
- Apprendre à rouler à vélo et... l'utiliser pour aller au travail (vélo-école)
- Interventions chez les habitants en partenariat avec les bailleurs de logements
- Animations/événements sur le travail à vélo

Le territoire ciblé est Bègles et les communes environnantes.

C&M s'implique tous les ans dans le Challenge de la Mobilité. Il s'agit d'une opération organisée par le Club de la mobilité (ADEME, Bordeaux Métropole et CCI Bordeaux) pour aider les entreprises à sensibiliser les salariés à des modes de déplacements éco-responsables. C&M participe à la 1/2 journée du Club de la mobilité pour préparer au mieux le Challenge.

Cela se concrétise par des interventions/animations en entreprises comme à l'INRA (stand d'info, vélo cargo et marquage bicycode), au Port de Bordeaux (atelier vélo participatif et sécurité à vélo ou encore au Crédit Agricole (atelier vélo participatif), etc.

N. Les événements

C&M organise et/ou participe à de nombreux événements tout au long de l'année :

- Le Carnaval de Bègles (participation)
- Sur la Place - le village des initiatives écologiques et sociales à Bordeaux (participation)
- La Fête de la Morue (participation)
- La Fête du Vélo (participation)
- Des soirées Voyages à vélo (organisation en partenariat avec Cyclo Camping International)
- Le Festival Ouvre la Voix (participation)
- Le Cyclo-Festival - 1^{er} tour de Manivelles (organisation en partenariat avec le cinéma Le Festival, la Bibliothèque et le service culture de la Mairie de Bègles).
- La Semaine de la Mobilité (organisation et participation)
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) et les ateliers de réemploi (organisation)

O. Soutien et accompagnement de projets dédiés au vélo et à la Mobilité active

C&M est adhérente de l'Heureux-Cyclage et, à ce titre, fait auprès des décideurs et acteurs de la mobilité, la promotion régulière des ateliers vélo participatifs (réunions du Plan Vélo, rencontres avec la Métropole et des représentants des communes, etc.).

Cycles et Manivelles est également assez souvent sollicitée pour rencontrer ou

s'entretenir avec des porteurs de projets de création de lieux dédiés à la Mobilité et/ou d'ateliers vélo participatifs. Ceux-ci souhaitent s'inspirer de ce qui a été fait à la Maison du Vélo et des Mobilités. Ainsi, C&M a aidé sous diverses formes (conseils lors de rendez-vous physiques ou téléphoniques et/ou d'envoi d'éléments écrits) différentes initiatives.

Sur la Métropole :

- Mérignac : plusieurs rencontres avec des porteurs de projet pour la création d'un lieu dédié au vélo à Mérignac et aide à la mise en place d'un atelier vélo au centre social et culturel de Beaudésert.
- Gradignan : rencontre avec des porteurs de projet d'un nouveau lieu dédié au vélo.
- Etu'Récup : discussions sur le projet de Maison du Vélo sur le campus Pessac Talence Gradignan
- Vélo-Cité : discussions sur le projet de Maison du Vélo rive droite (Bassens, Floirac, Lormont, Cenon)

En Gironde :

- Rencontre avec la Ressourcerie du Val de l'Eyre sur un projet de nouvel atelier vélo à Belin-Beliet
- Entretiens avec la Station Vélo de Créon
- David Carroll : aide au montage de projets de concerts itinérants à vélo en Gironde

En France :

- Brest à Pied et à Vélo : entretiens téléphoniques sur le fonctionnement d'une Maison du Vélo.
- Aubagne : échanges téléphoniques avec un bureau d'étude, mandaté par la communauté d'agglomération d'Aubagne, pour monter une Maison du Vélo
- Vénissieux : échanges téléphoniques avec des porteurs de projet de Vénissieux.
- Rennes, réunion téléphonique avec Rayons d'Actions, association d'usagers du vélo porteuse d'un projet de Maison du Vélo à Rennes.
- Nantes : échanges et envoi d'informations sur la mise en place du projet de MVM à Nantes Métropole.

A l'étranger :

- Valence (Espagne) : envoi du dossier MVM à une association de promotion du vélo à Valence en Espagne.

Description de l'implantation et de la couverture géographique des actions ou services proposés

I. Description de l'implantation

Voir aussi la partie « Origine du projet »

La Maison du Vélo et des Mobilités est idéalement située : sur le tracé du Tram C et en face d'un arrêt (stade Musard), au carrefour de deux axes structurant (rue Léon Gambetta et rue Louis Eloi) et de trafic important sur le territoire (voitures, tram, bus, vélos, piétons).

II. La couverture géographique des actions ou services proposés

Une dynamique territoriale et intercommunale

Depuis l'origine du projet de MVM et son inscription dans le cadre des contrats de co-développement, la vocation intercommunale du lieu est affirmée et son action est territorialement définie sur trois communes (intégralement ou partiellement) : Bègles, Villenave d'Ornon et Talence (Est). On pourrait aujourd'hui rajouter Bordeaux Sud.

La dimension intercommunale se traduit de différentes manières. Par :

- La localisation géographique des adhérent.e.s

Au 31 décembre 2016, les adhérent.e.s sont réparties de la manière suivante :
61 % de béglois, 18 % de bordelais,
4 % de talençais, 3 % de villenavais,
4 % venant des autres communes de Bordeaux Métropole et 10 % issus de communes hors de BM.
Voir ci-contre la carte des lieux de résidence des adhérent.e.s.



L'association comptabilise également des organisations adhérentes (personnes morales) localisées sur différentes communes de la Métropole :

- Le Centre Social l'Estey, l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Terre Neuvas, l'Association de Prévention Spécialisée de Bègles (APSB), Bègles Fraternité, le CCAS, le Radis Noir, USEP Gambetta, l'Hôpital de jour à Bègles
- Vélo Cité, la Manufacture Atlantique, Bordeaux Bike Polo, Unis-Cité à Bordeaux
- Le Centre de Rééducation et de Formation Professionnelle (CRFP) Don Bosco à Gradignan

- Le Centre Social et Culturel de Beaudésert à Mérignac
- L'ITEP Macanan à Bouliac

- Les zones d'interventions

Les zones d'interventions extérieures de Cycles et Manivelles se situent principalement sur le secteur Bègles – Villenave d'Ornon – Talence (Est) et Bordeaux.

A partir de 2018, les interventions sur Talence seront formalisées et systématisées :

- Des interventions régulières (permanences) de l'atelier vélo mobile à la Maison du Développement Durable au Parc Peixotto
- Une intervention sur le territoire du Conseil Communal secteur Est de Talence
- Des interventions dans les écoles

A noter : parfois, les sollicitations d'interventions nous ont amenés au-delà du territoire d'actions habituel : Mérignac, Le Bouscat, Bordeaux Nord, Cenon, voire même au-delà de la Métropole (Latresne, station vélo de Créon)

- La composition du Comité de Suivi

Les trois communes Bègles, Villenave d'Ornon et Talence font partie du Comité de Suivi. Bordeaux Métropole y siège également (*voir aussi la partie « Modalités de fonctionnement »*).

- La diversité thématique et géographique des partenariats

C&M a tissé des liens avec de nombreuses organisations de la Métropole et collabore régulièrement avec elles que ce soit pour des animations ou des événements :

- Unis-Cité : actions régulières en lien avec les Ambassadeurs du Vélo
- Les ateliers vélo participatifs de Bordeaux Métropole : Rustine et Cambouis, Etu'Récup, l'Etincelle, Récup'R, le Garage Moderne que C&M retrouve sur des événements ou lors de réunions inter-ateliers.
- Vélo-Cité notamment dans le cadre de la Fête du Vélo et de la Vélo-école.
- Wimoov est une plate-forme ayant pour objectif d'aider les personnes à l'autonomie en terme de mobilité. Un partenariat a été mis en place pour que Wimoov oriente, lorsque cela est jugé pertinent, ses usagers vers la vélo-école de C&M.
- Le CCAS de Bègles : une convention de partenariat a été signée afin d'aider les publics en difficulté à accéder à la pratique du vélo (vélo-école, adhésion à la MVM, acquisition d'un vélo à retaper, etc.)
- ITEP Terre Neuvas, l'APSB de Bègles et le CRFP Don Bosco de Gradignan sont

des organismes sociaux d'accompagnement des jeunes en difficulté. Les éducateurs viennent à l'atelier vélo participatif avec les adolescent.e.s pour qu'ils.elles apprennent à réparer leurs vélos.

- L'association Réagir – Vers l'emploi solidaire Talence-Bègles qui a pour objet de permettre à des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle d'intégrer ou de réintégrer le monde du travail ou de la formation : session de sensibilisation à la mobilité soutenable.

- Le CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) - SOS Solidarité à Bègles qui accueille et héberge des demandeurs d'asile : C&M aide à la mobilité les demandeurs d'asile, notamment pour se déplacer à vélo.

- Le collectif Quartier(s) Libre(s) (Preche – Terres Neuves – Sembat). C&M participe avec son atelier vélo mobile aux fêtes de ce collectif.

- Le Radis Noir est un café associatif où C&M intervient avec son atelier vélo mobile.

- Le jardin partagé l'Éphémère : interventions régulières de l'atelier vélo mobile

- La Manufacture Atlantique. C&M a mis à disposition des vélos pour des jeunes artistes hébergés par la Manufacture et arrivant sur la Métropole.

- L'association Bonzaï organise des vacances durables et solidaires pour les jeunes dont certaines à vélo. Les animateurs encadrants sont venus s'aguerrir à la mécanique du cycle à l'atelier vélo.

- Num&Lib : un projet développé au sein de la SCOP Coop'Alpha, qui propose de l'animation, de la médiation et de la formation autour du numérique libre. C&M travaille avec Num&Lib sur les carto-parties.

mais aussi :

- Les services de la Mairie de Bègles : agenda 21/ESS, jeunesse, vie associative, petite enfance, culture, etc. pour participer à de nombreuses animations et événements de la commune.

- Les établissements scolaires (notamment dans le cadre du dispositif Juniors du Développement Durable) : initiation mécanique vélo, sécurité et jeux de maniabilité

- Une convention a été signée avec le Vélociste Alain Barrière afin d'établir les engagements respectifs, dans le cadre de leurs activités, de l'association et du vélociste.

Modalités de fonctionnement

I. Cycles et manivelles : un fonctionnement associatif

L'association, l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration Collégial

Cycles et Manivelles est une association loi 1901 à but non lucratif. L'Assemblée Générale est composée de tous.les les adhérent.e.s à jour de cotisation. Elle délibère sur les rapports qui concernent la gestion générale de l'association (bilan moral, rapports financier et d'activités) et pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration Collégial.

Lors de sa création en 2013, C&M a décidé de fonctionner en Conseil d'Administration Collégial. Cela signifie qu'il n'y a pas de bureau avec un.e Président.e, un.e trésorier.e et un.e secrétaire mais que l'association est administrée par une seule instance, composée de personnes ayant le même niveau de responsabilité. Le CAC organise et anime la vie de l'association. Il agit en son nom, décide et réalise toute opération relative à son objet dans le respect des orientations prises en Assemblée Générale.

L'équipe : salariés, service civique et stagiaire

L'équipe met en œuvre la stratégie et les orientations de l'association fixées en AG et en CAC avec l'aide des bénévoles.

L'association a actuellement trois salariés :

- Olivier Louchard est coordinateur de l'association depuis le 1^{er} novembre 2014.
- Guillaume Maldidier a été embauché le 1^{er} juillet 2015 en tant qu'animateur mécanicien cycles.
- Anaïs Soenen est chargée de mission Mobilités depuis le 1^{er} juin 2016.

Un temps partiel supplémentaire est envisagé pour les activités de l'atelier, la collecte de vélos usagés et les animations extérieures.

C&M accueille régulièrement des services civiques (en partenariat avec l'association CPCV) et/ou des stagiaires.

Les adhérents et bénévoles

En plus des membres du CAC et de l'équipe, il est important de mentionner les bénévoles qui sont des adhérents actifs qui s'impliquent dans les activités et animations de l'association. Cycles et Manivelles a la chance de pouvoir compter sur une quinzaine de bénévoles actifs.

Au 31 décembre 2016, Cycles et Manivelles compte 587 adhérents à jour de cotisation (personnes physiques). C'est deux fois plus que ce qui avait été envisagé au démarrage.

Le profil de nos adhérent.e.s :

- 63 % d'hommes et 37 % de femmes
- 9 % de - de 16 ans / 15 % de 16 à 25 ans / 66 % de 26 à 55 ans / 10 % + de 55 ans
- 61 % de béglais, 18 % de bordelais, 4 % talençais, 3 % villenavais, 4 % venant des autres communes de Bordeaux Métropole et 10 % issus de communes hors de BM

Au 31 décembre 2016, l'association comptabilise également 11 organisations adhérentes (personnes morales) : le Centre Social l'Estey, Vélo Cité, la Manufacture Atlantique, l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Terre Neuvas, Bonzaï, le CCAS de Bègles, le Centre de Rééducation et de Formation Professionnelle (CRFP) Don Bosco, Bordeaux Bike Polo, l'Association de Prévention Spécialisée de Bègles (APSB), le Radis Noir et l'Hôpital de jour de Bègles.

II. Une politique d'adhésion inclusive

Afin de faciliter l'accès à tous.tes aux activités de la Maison du Vélo et des Mobilités, plusieurs tarifs d'adhésion sont mis en place :

- Classique : 20 euros (ou + si vous pouvez)
- Duo (2 personnes) : 30 euros
- Petit budget : 10 euros (ou - si vous ne pouvez pas)
- Enfants / jeunes (moins de 18 ans) : 5 euros
- Personne Morale (associations et organisations) : 40 euros

III. Une logique d'adhésion et d'ouverture

Cycles et Manivelles est adhérente et/ou s'implique dans plusieurs associations ou réseaux en lien avec ses activités :

Les organisations dont C&M est adhérente :

- L'Heureux-Cyclage (HC), le réseau national des ateliers vélo participatifs et solidaires.
- La FUB, la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette. C&M était présente aux journées de la FUB à la Rochelle le 08 avril. La MVM est identifiée opérateur de marquage Bicycode de la FUB.
- Etu'Récup, la ressourcerie du Campus qui a mis en place un atelier vélo participatif
- Vélo-Cité, qui a pour objectif d'encourager l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement quotidien sur Bordeaux Métropole.
- Le Centre Social L'Estey de Bègles qui est un partenaire local proche (interventions régulières, public en difficulté, ...)
- Le Radis Noir, café associatif béglais avec lequel des actions partenariales se mettent en place.

- La CPCV Aquitaine située à Villenave d'Ornon qui bénéficie d'un agrément régional pour l'accueil des volontaires en service civique. Cela permet à C&M d'accueillir des services civiques.

IV. Le Comité de suivi

Un Comité de suivi du projet Maison du Vélo et des Mobilités est mis en place en 2015. Son objet est double : disposer d'un cadre pour que les acteurs intéressés par le projet de MVM puissent se rencontrer, échanger et permettre à celles et ceux qui le souhaitent de suivre et accompagner au plus près le projet et d'envisager des synergies.

Ce comité de suivi est ouvert, évolutif et à géométrie variable. Y sont conviés les acteurs identifiés à un instant t comme étant importants pour la bonne dynamique du projet.

On y retrouve aujourd'hui les communes de Bègles, Villenave d'Ornon, Talence, Bordeaux Métropole, l'ADEME, le CCAS de Bègles, le pôle emploi, Unis-Cité, l'ARS, etc.

Montage juridique et financier de la structure

Montage juridique

Cycles et Manivelles est une association loi 1901 à but non lucratif, indépendante et non partisane. Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive date du 16 décembre 2013 et des statuts y ont été adoptés en première délibération.

L'association a été choisie pour assurer la gestion de la Maison du Vélo et des Mobilités à l'issue de l'appel à candidatures de la Mairie de Bègles de février 2014. La forme juridique est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 3 ans renouvelable.

Le local abritant la Maison du Vélo et des Mobilités est un bâtiment public mis à disposition de l'association par la Mairie de Bègles. Une convention formalise cette mise à disposition.

En concertation avec la Ville de Bègles, le bâtiment où se déroulent les activités de Cycles et Manivelles a comme dénomination « Maison du Vélo et des Mobilités »

Une Charte de fonctionnement de la MVM a été adoptée par le Conseil d'Administration Collégial (CAC) le 03 septembre 2015. Elle a été mise à jour par le CAC le 9 octobre 2015 et le 25 mars 2016.

Montage financier

Au niveau financier, les ressources de l'association peuvent comprendre :

- Les cotisations de ses adhérents
- Les subventions de personnes publiques ou privées françaises ou étrangères
- Les revenus des biens et des marques qu'elle possède
- Les dons et legs que l'association pourrait recevoir dans le cadre des lois en vigueur
- Les produits des services, prestations, études, conseils et travaux
- Les profits tirés de la vente de produits

et d'une manière générale :

- tous les produits qu'elle peut retirer de son activité ou des missions qui lui sont confiées.

Les dépenses

Le plus gros poste de dépenses est constitué des salaires, cotisations et charges soit 85 % du total.

Ce sont ensuite les services extérieurs (cabinet comptable, banque, assurance,

etc.) avec 7 % et les achats (fluides, outillages, matériels, consommables, etc.) avec 6 %.

Les recettes

Les principaux partenaires financiers sont aujourd'hui et pour les trois ans à venir :

- Bordeaux Métropole : soutien financier dans le cadre des contrats de co-développement sur le fonctionnement et les activités de l'association.
- La Ville de Bègles : soutien financier via une convention sur le fonctionnement et les activités de l'association. Autre soutien : mise à disposition du local de la Maison du Vélo et des Mobilités et prêt du marqueur Bicycode.
- L'ADEME Nouvelle Aquitaine : soutien sur l'aide aux changements de comportements sur les déplacements domicile-travail
- La DREAL Nouvelle Aquitaine : soutien sur les actions d'animations.
- L'Etat sur le dispositif d'aides à l'emploi en CUI-CAE.

Un soutien est en cours de demande auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et auprès du Département de la Gironde.

Les subventions publiques représentent environ 75 % des recettes annuelles de l'association. Elles font l'objet de conventions signées.
Les prestations-ventes (15 %) et adhésions (10 %) représentent 25 % des recettes.

En 2015 et 2016, l'association a pu bénéficier d'aides au démarrage :

- Conseil Régional Aquitaine et Aquitaine active dans le cadre de Cap Amorçage (dispositif européen FSE 4.2.3) : soutien financier de lancement du projet de MVM.
- Fondation Macif : soutien financier sur les activités générales de la MVM.

Cycles et Manivelles tient à jour une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses.

Depuis 2014, les comptes annuels de l'association sont remis à un expert comptable qui effectue une mission de présentation des comptes et qui atteste qu'aucun élément ne remet en cause la cohérence et la vraisemblance des chiffres.

Tous les ans, les comptes sont ainsi présentés et soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Moyens matériels nécessaires pour réaliser le projet

Pendant 3 ans, la plupart des moyens matériels utiles à ce type de projet a été trouvé, à savoir :

- Un local mis à disposition, rénové et aménagé
- Du mobilier
- Un établi
- De l'outillage général et spécifique vélo
- Un atelier vélo mobile pour des interventions extérieures
- Un parc de vélos utilitaires-atypiques et certains accessoires (prêt pour les adhérent.e.s)
- Un parc de vélos de mise à disposition pour les partenaires
- Un parc de vélos pour la vélo-école adultes
- Le matériel de vélo-école (chasubles, plots, etc.)
- Un parc de vélos rigolos pour des animations
- Un marqueur bicycode
- Du matériel informatique et un vidéoprojecteur
- Des supports de communication : banderoles, kakémono



Ce qu'il faudrait acquérir ou avoir à disposition pour les années à venir :

- Un véhicule « utilitaire » de collectes de vélos
- De nouveaux espaces de stockage

Date de mise en œuvre du projet

La Maison du Vélo et des Mobilités a ouvert ses portes le 19 septembre 2015, soit il y a presque deux ans.

La phase d'amorçage et de lancement est terminée et le projet rentrera en 2018 dans une phase de « rythme de croisière » durant laquelle l'enjeu sera de maintenir voire développer un peu les activités et surtout de pérenniser les emplois.

Liste des participations (subvention, matériel des autres collectivités...)

- Bordeaux Métropole : soutien financier dans le cadre des contrats de co-développement.
- Ville de Bègles : soutien financier via une convention sur le fonctionnement et les activités de l'association. Autre soutien : mise à disposition du local de la Maison du Vélo et des Mobilités et prêt du marqueur Bicycode.
- ADEME Nouvelle Aquitaine
- DREAL Nouvelle-Aquitaine : soutien financier
- Etat : aides à l'emploi

Soutiens financiers en cours de demande :

- Région Nouvelle Aquitaine
- Département de la Gironde

Attestation sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents

Je soussigné Lucas Chevalier - Pernot, administrateur de Cycles et Manivelles, demeurant 15, rue Saumenuide à Bordeaux atteste sur l'honneur que :

L'association Cycles et Manivelles est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bègles, le 10 juillet 2017

Lucas Chevalier-Pernot



Annexe 2

Budget prévisionnel

CHARGES (en euros TTC)				PRODUITS (en euros TTC)			
	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020		Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
60 – Achats	6350	6650	7050	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	13500	18200	19300
Achats d'études et de prestations de service				Vente de produits finis, de marchandises	6000	6900	7500
Achats stockés de matières et fournitures	2000	2100	2200	Prestations de services	6000	8500	9000
Achats non stockables (eau, énergie)	4000	4100	4250	Produits des activités Annexes	1500	2800	2800
Fournitures d'entretien et de petit équipement	200	250	350				
Fournitures administratives	150	200	250	74 - Subventions d'exploitation	103800	99800	99800
Autres fournitures				État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs	1500	1550	1850	Conseil Régional	7000	8000	8000
Sous traitance générale				Conseil Départemental	7000	8000	8000
Locations mobilières et immobilières				Bordeaux Métropole	55000	55000	55000
Entretien et réparation	100	100	200	DREAL	2000	2000	2000
Primes d'assurance	760	800	900	Ville de Bordeaux			
Documentation	140	150	150	Autre(s) commune(s) : Bègles	10000	10000	10000
Divers	500	500	600	FDVA			
				Fonds européens			
62 - Autres services extérieurs	7700	8000	8500	Emplois aidés	6000	0	0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4000	4000	4100	Autres (précisez) : Fondation			
Publicité, publications	500	600	700	ADEME	16800	16800	16800
Déplacements, missions et réceptions	1000	1100	1200	75 - Autres produits de gestion courante	9600	11200	12000
Frais postaux et de télécommunication	600	700	800	Cotisations	9600	11200	12000
Services bancaires	600	600	700	Autres			
Divers	1000	1000	1000				
63 - Impôts et taxes	1500	1500	1500	76 - Produits financiers			
Impôts et taxes sur rémunérations							
Autres impôts et taxes	1500	1500	1500	77 - Produits exceptionnels	1700	1700	1700
64 - Charges de personnel	110200	113200	113900				
Rémunérations du personnel	67000	69500	70000	78 - Reprises sur amortissements et provisions			
Charges sociales	43200	43700	43900				
Autres charges de personnel				79 – Transfert de charges			
65 - Autres charges de gestion courante							
66 – Charges Financières							

67 - Charges exceptionnelles							
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	1350	0	0				
69 - Impôt sur les sociétés							
TOTAL DES CHARGES	128600	130900	132800	TOTAL DES PRODUITS	128600	130900	132800
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	40000	40000	40000	87 - Contributions volontaires en nature	40000	40000	40000
- Secours en nature	3000	3000	3000	- Bénévolat	6000	6000	6000
- Mise à disposition gratuite des biens et services	31000	31000	31000	- Prestations en nature	31000	31000	31000
- Personnel bénévole	6000	6000	6000	- Dons en nature	3000	3000	3000

	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Résultat Net	0	0	0

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif signé faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :



Direction générale mobilités
Direction de la multimodalité



CONVENTION PLURIANNUELLE 2018-2020
Projet Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA)
Entre Etu'Récup et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Etu'Récup, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à MAC, rue Lucie Aubrac, 33608 Pessac, représentée par **Marie-Charlotte Renot, Co-présidente**, dûment habilitée aux fins des présentes par les statuts de l'association,
ci-après désigné(e) « Etu'Récup »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° xxx du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juin 2018,
ci-après désignée « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

En cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités, adoptée le 22 janvier 2016, le deuxième Plan vélo métropolitain 2017-2020, adopté le 2 décembre 2016, vise une part modale vélo de 15% dès 2020, et prévoit un dispositif d'actions pour promouvoir ce mode de déplacement, notamment la création d'un réseau de Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives (MAMMA).

Dans cet objectif, Bordeaux Métropole a lancé en mai 2017 un appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives. Quatre lauréats ont été retenus, dont Etu'Récup, qui a conçu le projet décrit à l'annexe 1 (dossier de candidature à l'appel à projets), laquelle fait partie intégrante de la convention.

En application de l'article 10 de la loi n°2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1^{er} du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles « Bordeaux Métropole » attribue une subvention à Etu'Récup.

Etu'Récup s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les actions décrites à l'annexe 1, dossier de candidature à l'appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives, avec pour objectifs :

- **le développement des mobilités alternatives et la pratique du vélo auprès de tous les publics,**
- **l'affirmation du principe d'accès aux mobilités alternatives sur un large territoire,**
- **la contribution au développement économique et social du territoire.**

Etu'Récup s'engage notamment à :

- être acteur du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA) par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilités disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,
- assurer le relais du prêt gratuit de vélos métropolitains,
- faire perdurer et développer les animations, prestations et interventions de l'association (information et sensibilisation, atelier vélo sur le campus, atelier vélo mobile dans les écoles, quartiers et villes, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école...).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement et matériellement au projet d'Etu'Récup. Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- gérer le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- coordonner le réseau des MAMMA : mettre en relation les différents acteurs, assurer le partage de connaissances, aider à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...,
- valoriser les services et animations des maisons des mobilités par le biais de la communication,
- fournir aux associations des documents d'information et de communication.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole accompagnera Etu'Récup pour chacun des 3 exercices 2018, 2019 et 2020, selon les modalités décrites ci-après :

1^{ère} année – 2018 :

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 55 000€, équivalente à 80% maximum du montant total estimé des dépenses éligibles, soit

les charges de fonctionnement (d'un montant prévisionnel de 105 200€ TTC), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Années suivantes – 2019 et 2020 :

L'organisme pourra bénéficier, sous réserve du vote par le Conseil Métropolitain des crédits correspondants au budget primitif de chaque année N concernée, et sous réserve du dépôt du dossier annuel de demande de subvention avant le 31 juillet de l'année N-1, d'une subvention d'un montant plafonné à 55 000€ et au plus égal à 80% du total des charges prévisionnelles globales de fonctionnement de l'organisme pour l'exercice comptable concerné (budget fourni conformément à l'article 5 de la présente convention).

Ces subventions sont non révisables à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée, pour chaque exercice concerné par la présente convention, s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre de son budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu (total des dépenses présentées dans le budget annuel prévisionnel transmis avec le dossier de demande), le montant définitif de la subvention pour chaque exercice sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention annuelle, selon les modalités suivantes :

- 80 % après signature de la présente convention pour le 1^{er} exercice comptable, puis au plus tard le 30 avril de chaque année pour les exercices suivants, à condition d'avoir déposé préalablement le dossier de demande et le budget prévisionnel des années concernées conformément à l'article 5 ;

- 20 % après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte d'Etu'Récup selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

5.1. Justificatifs pour demander la subvention annuelle

Etu'Récup s'engage à produire avant le 31 juillet de chaque exercice N :

- le dossier de demande de subvention pour l'exercice suivant N+1 qui sera téléchargeable sur le site Internet de Bordeaux Métropole entre mai et juillet de l'année N ;
- le budget prévisionnel N+1 concerné par la demande de subvention ;
- le prévisionnel d'atterrissage du budget de l'exercice en cours N.

5.2. Justificatifs pour le paiement du solde de chaque subvention annuelle

Pour pouvoir prétendre au paiement du solde de chaque subvention annuelle, Etu'Récup s'engage à fournir dans les six mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août de l'année N+1, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif signé faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3.

A défaut de communication des documents susmentionnés auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, Etu'Récup est réputée renoncer au versement du solde de la subvention de l'année concernée.

5.3. Justificatifs de fin d'exercice comptable

Etu'Récup s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice comptable et au plus tard le 31 août N+1, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels),
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- Etu'Récup communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- Etu'Récup fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Etu'Récup, pour une raison quelconque, l'association doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'association bénéficiaire pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics, dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Etu'Récup s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, Etu'Récup devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, Etu'Récup conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Etu'Récup exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

Etu'Récup s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment auprès de Bordeaux Métropole des attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

Etu'Récup s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

L'association s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par Etu'Récup sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celle-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Madame la Co-présidente
Etu'Récup
MAC, rue Lucie Aubrac
33608 Pessac

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : dossier de candidature de « Etu'Récup » à l'appel à projet.
- Annexe 2 : budget prévisionnel.
- Annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier.

Fait à Bordeaux, le .../.../..., en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour Bordeaux Métropole,
Alain Juppé,
Président

Pour l'association Etu'Récup,
Marie-Charlotte Renot,
Co-présidente

Annexe 1
Dossier de candidature à l'appel à projet



PROJET

Maison du vélo et des mobilités

Campus Pessac – Talence - Gradignan

avec le soutien de :

Sommaire

I. Etu'Récup, une association dynamique au cœur du Campus Universitaire

Les Valeurs et objectifs d'Etu'Récup

II. La création d'une maison du vélo et des mobilités campus au cœur des enjeux métropolitains

Participer activement à la politique cyclable métropolitaine

Répondre aux enjeux en terme de mobilité de l'OIM Bordeaux Inno Campus

III. Sensibiliser à l'éco-mobilité et accompagner les changements de pratiques

La communication positive pour lever les freins à la pratique du vélo

Changer ou diversifier sa pratique en empruntant tous types de vélos

IV Permettre l'accès à un vélo pour tous et l'apprentissage de la mécanique cycle

Lever un frein important : la méconnaissance de la mécanique de base

Permettre l'accès à un vélo pour tous

V Des animations extérieures auprès de tous les publics

Des interventions pour développer les trajets domicile – travail /études

Les stages de (re)mise en selle (Vélo-école)

initier à la pratique du vélo à l'école et au collège

Aller à la rencontre des publics des quartiers prioritaires de la Ville

VI. La Maison du Vélo et des mobilités au cœur du Campus et ses annexes

La Maison du vélo – au cœur du Campus

Un lieu dédié au cœur de Pessac Centre

VII. L'emprise géographique, dynamique inter communale et types de publics

Un public large : Étudiants et Personnels Campus et CHU , Entreprises Grand Bersol, Riverains

Dynamique inter communale : Pessac - Talence - Gradignan – Bordeaux

Cartographie du périmètre couvert

VIII Communication

IX Budget - Partenariat technique et financiers – montage juridique

Le Portage juridique

Les Partenaires techniques et financiers

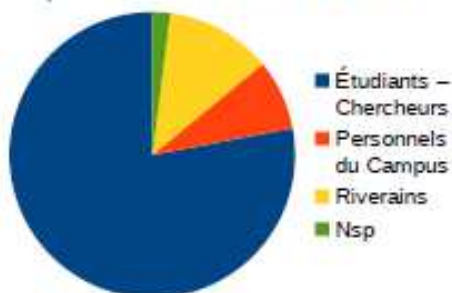
Le Budget d'Investissement prévu

Le Budget de fonctionnement

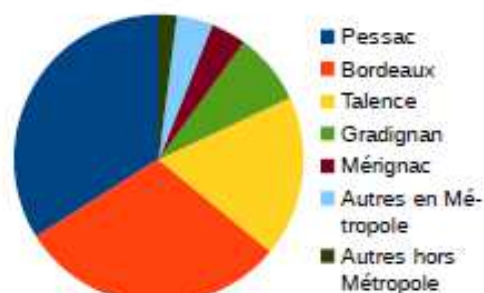
I. Etu'Récup, une association dynamique au cœur du Campus Universitaire

Les Valeurs et objectifs d'Etu'Récup

Etu'Récup est une association loi 1901, née en 2014 en pleine expansion. Située au cœur du Campus, elle est née de la volonté de donner une seconde vie aux objets, de créer des lieux de vie et d'échanges, ainsi que de la volonté d'ouvrir le Campus sur les territoires voisins. **Première Ressourcerie en France à l'échelle d'un Campus Universitaire**, innove et expérimente : Étudiants de toutes filières, habitants, personnels du campus, riverains des villes voisines réinventent ensemble de nouveaux modes de vie plus respectueux de l'environnement.



Adhérents d'Etu'Récup en 2017



Répartition géographique des adhérents selon leur habitation

Etu'Récup a pour objectifs de :

- **Diminuer la production des déchets** sur le campus en favorisant la Réutilisation
- **Permettre aux étudiants de s'équiper à moindre coût** avec des objets du quotidien récupérés, réparés ou fabriqués à partir de récupération par exemple.
- **Créer du lien entre les acteurs du campus (étudiants, personnels, riverains) et les acteurs des communes voisines** (ouverture du Campus sur la ville)
- **Sensibiliser à d'autres modes de vie plus responsables et solidaires**

Etu'Récup en quelques chiffres :

	Année 2015	Année 2016	Prévision 2017
Objets récupérés	12 tonnes	20 tonnes	35 tonnes
Nombre d'adhérents	134 adhérents	618 adhérents	1200 adhérents
Recettes d'activités	12 443 €	32 438 €	45 000 €

La gouvernance et l'équipe salariée : modalités de fonctionnement

Etu'Récup est une association loi 1901, avec une **gouvernance collégiale** composée d'un bureau collégial (5 co-président.e.s) et un conseil d'administration collégial de 12 membres élus dont 7 à titre individuel et 5 en représentation d'associations (étudiantes – toutes filières et riveraines)

A l'heure actuelle, Etu'Récup comprend **3 salariés en CDI** (2,8 ETP), postes pérennisés sans aide à l'emploi, dont 1 ETP déjà dédié au vélo. Une embauche supplémentaire est prévue dès le 1^{er} septembre 2017.

Dans le cas où notre présente candidature serait retenue, nous prévoyons l'embauche de 2 salariés supplémentaires, permettant la **mise en œuvre du programme d'action de la Maison du Vélo Campus** avec l'équivalent de 3 ETP dédiés.

Zoom : Etu'Récup, un acteur de la promotion du vélo depuis sa création

→ L'information – Sensibilisation

Au sein des actions de sensibilisation et d'aide au changement de comportement, la pratique du vélo est l'un des axes phares, prôné par Etu'Récup, via des **conseils personnalisés**, notamment sur les itinéraires cyclables, la mise à disposition de cartes, ou des renseignements sur les aides métropolitaines, par exemple.

→ Les Ateliers Vélo sur le Campus

Ces ateliers ont lieu deux fois par semaine, tous les mardi et jeudi. De nombreux étudiants et riverains viennent régulièrement apprendre à réparer eux-même leur vélo ou aider les autres à le faire. C'est désormais un atelier participatif incontournable d'Etu'Récup, qui a pris place au cœur des nouveaux locaux des Docks (Domaine Universitaire - 13 avenue Pey Berland, Pessac). Des ateliers consacrés au démontage sont aussi régulièrement organisés pendant l'année afin de récupérer des pièces sur des vélos hors d'usage et renflouer le stock de pièces d'occasion de l'atelier mis à disposition des adhérents.

Fort de leurs succès, ces ateliers sont régulièrement «complets» et accueillent en moyenne **15 à 20 personnes par session**. En 2016 plus de 90 ateliers ont été animés dans nos locaux.

→ Les Ateliers Vélo Mobile dans les écoles – quartiers – villes

L'atelier vélo mobile, comme l'atelier vélo fixe, est sur le principe participatif et d'auto-réparation, il se déplace hors des locaux de l'association et lui donne une meilleure accessibilité. **Une quinzaine d'ateliers mobiles ont été organisés** tout au long de l'année universitaire 2016-2017, notamment pour la Semaine du Développement Durable à l'Ecole Ensegid et à l'école Kedge, lors du challenge de la mobilité sur les quais avec Bordeaux Métropole, à la fête Sport et Nature de Gradignan et dans le cadre de la fête du Vélo à Darwin, etc. Les ateliers vélos mobiles ont se développent, non seulement sur des événements, mais également **dans les quartiers et sur les différents campus**. Ils sont **à destinations des étudiants, personnels et riverains du campus**.

→ Le réemploi / réhabilitation des vieux vélos

Grâce aux partenariats techniques avec les communes de Pessac (Police Municipale), Talence et Gradignan (Centres techniques municipaux) ainsi que le CROUS et les résidences Campus, nous **récupérons des vélos et épaves tout au long de l'année** dans l'objectif de leur donner une seconde vie.

C'est donc dans la continuité de notre action en faveur de la mobilité active sur le Campus que nous répondons à l'appel à projet de la Métropole, ayant pleinement conscience du potentiel du territoire campus en terme de report modal. En effet, si le campus universitaire dispose d'un atout exceptionnel avec le tramway qui dessert tous ses sites géographiques, il existe pour autant des marges de progression importantes, notamment avec le développement du vélo et des mobilités actives sur le site de Pessac-Talence-Gradignan ainsi que l'inter modalité.

II. La création d'une maison du vélo et des mobilités campus au cœur des enjeux métropolitains

Participer activement à la politique cyclable métropolitaine

En lien avec la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA) et des autres maisons du vélo de la Métropole, la **Maison du Vélo Campus contribuera à la mise en œuvre du plan vélo métropolitain auprès d'un public très large** (Étudiants, chercheurs, personnels du campus, et riverains des communes de Pessac, Talence et Gradignan), et aura pour objectifs de :

→ Donner envie de faire du vélo

A travers des **actions de sensibilisation positives** permettant de mettre en avant les impacts de la pratique du vélo et des mobilités actives, et notamment en terme de diminution de la congestion automobile, rationalisation des temps de déplacements, impact positif sur la santé, obésité, coût économique diminué, etc. et cela, à travers des expos, brochures, animations en entreprises, etc.

→ Donner à tous l'accès à un vélo

De nombreux vélos, faute de compétences en mécanique de base (crevaisson, réglages, etc.) restent immobilisés dans les garages et les caves (9 millions n'ont pas été utilisés dans les douze derniers mois en 2013, en France), les propriétaires les délaissant.

Les ateliers participatifs permettent de réparer son vélo, de **devenir autonome dans ses réparations**, mais également pour ceux qui n'en ont pas, d'**acquérir un vélo de seconde main à faible coût**. Il y est également possible de recourir au **prêt de vélos**.

→ Initier à la pratique du vélo

En mettant en œuvre des **sessions de vélo - école adulte** pour les personnes n'ayant jamais pratiqué ou celles qui ont besoin de dépasser leurs peurs et de sécuriser leur conduite, suite à un accident ou une phobie, par exemple.

→ Permettre de circuler à vélo en toute sécurité

En **communiquant sur les aménagements et les infrastructures de la Métropole** en place ou en cours de développement, ainsi qu'en étant le relais des usagers en direction de la Métropole et des villes (identification des points noirs, accidentogènes, etc.)

Car si La Métropole Bordelaise affiche un objectif de part modale vélo de 15%, en dehors des cours, la part modale du vélo reste faible, elle ne représentait en 2009, que 4 % des déplacements et 25 % des déplacements de moins d'un kilomètre étaient réalisés en voiture, pour 4 % seulement en vélo.

Le territoire Campus a un **très fort potentiel de report modal** car les **marges de progression sont importantes**. La Métropole l'a identifié comme tel, ce qui fera de la **Maison du Vélo Campus, un lieu - relais de la Politique cyclable de la Métropole Bordelaise**.

Répondre aux enjeux en terme de mobilité de l'OIM Bordeaux Inno Campus

L'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) est un des trois territoires prioritaires de développement de Bordeaux Métropole. Sur 1 350 ha, elle articule opérations d'aménagement, innovation économique et valorisation d'équipements majeurs au sein du Campus et des sites hospitaliers, avec un objectif de 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2030.

Avec 40 000 emplois dont 6 000 Emplois Métropolitains Supérieurs et 65 000 étudiants et 3 000 chercheurs (75% de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche de la Métropole), **8 centres hospitaliers** dont les 3 principaux sites du CHU (80% de l'offre de santé de la Métropole), et différents Pôles d'excellence, **ce territoire est stratégique en terme de développement des mobilités actives, d'autant qu'aux heures de pointe, une grande partie de ce territoire est fortement congestionné.**

Le Campus Universitaire se trouve au cœur de ce territoire à la croisée des secteurs prioritairement visés notamment Grand-Bersol, Alouette, Bioparc et le Groupe Hospitalier.

L'un des objectifs de l'OIM Bordeaux Inno Campus est le **renforcement de l'attractivité du territoire en développant notamment l'offre de mobilités** et de services et en améliorant le cadre de vie des entreprises et des actifs.

Dans cette optique, **La Maison du Vélo Campus permettra de proposer des alternatives concrètes à la voiture** : prêt de vélos aux entreprises comme aux individuels (vélos électriques, ou pliants pour favoriser l'intermodalité, mais « également vélos cargo pour les actifs ou les entreprises, etc..) et **promouvoir de nouvelles formes de mobilités.**



Bordeaux Inno Campus se veut le troisième pôle économique de la Métropole. Dans ce contexte, le potentiel de conversion à de nouvelles formes de mobilités est très important. Ce report modal sera d'autant plus possible qu'une **programmation de nouvelles infrastructures au sein de l'OIM est en cours de développement** avec la création de passerelles « modes doux » trame verte, etc.. et que le souhait de **mobiliser les acteurs locaux** est important.

Etu'Récup se situant au cœur du Campus Universitaire à la croisée des trois villes de Pessac, Talence et Gradignan, où de nombreux étudiants, chercheurs et personnels vivent ou travaillent **se veut un relais efficace auprès des étudiants, chercheurs, CHU, et entreprises de l'OIM Bordeaux Inno Campus.**

III. Sensibiliser à l'éco-mobilité et accompagner les changements de pratiques

La communication positive pour lever les freins à la pratique du vélo

→ informer et conseiller les publics en matière de mobilités alternatives

La Maison du Vélo proposera des informations et conseils personnalisés autour des questions liées à la mobilité : **conseils pratiques, itinéraires, sécurité, intermodalité**, etc. notamment avec de la documentation : flyers, cartes et plans, etc. en lien avec les communes, Bordeaux Métropole, le Département, les offices du tourisme, etc.

Elle se veut un relais utile auprès des usagers, en informant des différents **itinéraires et infrastructures disponibles sur le territoire**. Cette activité pourrait également trouver écho auprès du public touristique visitant la région.



La Maison du Vélo et des mobilités pourrait également **être le relais des usagers sur les besoins en terme d'axes sécurisés, de solutions d'attaches des vélos, de cheminement piétonniers**, etc. auprès des collectivités et, notamment de la Métropole, par exemple, en participant au suivi du **Plan Vélo Campus de la Métropole**, mais également auprès d'Opération Campus, afin de **partager les besoins et propositions des usagers du campus** (Enquête auprès des usagers).

→ Être le relais de la politique cyclable et des aides métropolitaines

La Maison du Vélo est un relais de proximité efficace pour **mettre en lumière les aides mises en place par Bordeaux Métropole** dans le soutien à l'acquisition de vélos VAE, pliant, tricycle, cargo, etc. En effet, le prix d'achat de ce type d'équipement reste élevé, et il est indispensable de faire connaître aux habitants et aux salariés le dispositif de subvention de Bordeaux Métropole, encore trop méconnu pour l'acquisition de certains vélos.

La Maison du Vélo doit être de manière générale, **le relais des actions de la Métropole**, et notamment celles qui visent les aménagements et projets d'aménagement, mis en place **dans le cadre du Plan Vélo**.

→ Graver son vélo pour réduire les risques de vols

Il est envisagé de nous doter d'une machine de gravage Bicycode. Cette opération permet de **retrouver son vélo plus facilement, en lien avec la police et la Fubicy**, lors de vol, grâce à un numéro gravé sur le cadre du vélo.



Changer ou diversifier sa pratique en empruntant tous types de vélos

→ Faire l'essai de vélos utilitaires et atypiques via le prêt

Parce que l'achat de vélos VAE, cargo, Pliant, etc.. est cher et que la peur de faire le mauvais choix est souvent un frein à l'acquisition de ces vélos, nous souhaitons pouvoir proposer le prêt gratuit de vélos utilitaires et d'accessoires. Cela permet de diversifier les pratiques du vélo et **permettre aux métropolitains d'éclairer leurs choix d'achat.**

Il sera donc possible de **tester le changement de pratiques**, en essayant un vélo cargo pour emmener les enfants à l'école ou pour faire ses courses, faire l'essai du **trajet domicile travail** avec un vélo pliant et de l'**intermodalité TRAM/Train-vélo**, etc.



Les prêts seraient pour une durée de 2 semaines maximum, réempruntables dans la mesure des disponibilités, afin de garantir l'accès à un maximum de personnes intéressées. Ces vélos permettraient également de les **proposer à l'essai lors d'interventions extérieures et/ou en entreprises.**

Il est envisagé un parc d'une dizaine de vélos : VAE, vélos pliants, tri porteurs, biporteurs, tandem, remorques enfants etc.

Les cyclistes réfléchissant à l'acquisition d'un vélo utilitaire pourront le **tester dans leur vie quotidienne, et faire le meilleur choix.** Aussi, dans le cadre de balades ou voyages à vélo, ils auront la possibilité d'emprunter les accessoires utiles, sans avoir à faire un achat coûteux, qui ne leur servirait que rarement.

→ Élargir l'offre de prêt via les vélos métropolitains



L'objectif principal de la Maison du Vélo reste l'acquisition de son propre vélo via la vente de vélo d'occasion, qui contribue à la réduction des déchets et à l'apprentissage de l'autonomie. La **Maison du Vélo Campus pourra donner également la possibilité d'emprunter**, dans la mesure de ses possibilités de

stockage et de gestion du prêt, une flotte d'une dizaine-quinzaine de vélos mis à disposition par la métropole.

Il s'agira, pour ceux qui hésitent encore dans l'achat d'un vélo ou ceux qui ont momentanément plus de vélo (vol) de profiter d'une solution, dans l'attente de faire l'acquisition d'un vélo personnel.

IV Permettre l'accès à un vélo pour tous et l'apprentissage de la mécanique cycle

Lever un frein important : la méconnaissance de la mécanique de base

→ Des ateliers de mécanique vélos pour devenir autonome dans sa réparation



Atelier participatif d'Etu'Récup aux Docks - 2017

En 2013, les Français possèdent 26 millions de bicyclettes, dont **plus de 9 millions n'ont pas été utilisées dans les douze derniers mois**, souvent faute de maintenance. **Un des freins principaux** à la pratique du vélo reste la méconnaissance de la mécanique vélo et le **manque d'autonomie dans les réparations**. Les Ateliers participatifs de réparation et de remise en état de vélos sont au cœur de notre projet. Ils sont **encadrés par des animateurs techniciens diplômés**, qui accompagnent les

cyclistes dans leur réparation. La réparation est effectuée par le cycliste lui-même, tout en bénéficiant d'un diagnostic solide sur les réparations à effectuer et de **conseils personnalisés** durant la durée de la réparation.

Afin de garantir une **complémentarité avec les vélocistes** du territoire, les adhérents sont invités, à se tourner vers les vélocistes locaux, **pour leur achat de pièces neuves et d'accessoires**.

L'atelier participatif est un lieu de vie et de partage, l'entraide et les échanges de savoir-faire sont donc de mise entre les participants de l'atelier, on y aide donc son voisin, sa voisine si il ou elle en a besoin. Ces valeurs **d'échange et de solidarité** sont au cœur du projet associatif.

→ Des Ateliers mobiles à la rencontre de tous les publics

Etu'Récup a conçu et fabriqué, en partenariat avec Cycles et Manivelles, **une remorque « Atelier Vélo Mobile »** qui se compose d'un vélo qui tire une remorque dans laquelle on trouve un établi et le matériel nécessaire à l'apprentissage de la mécanique vélo (outillage, accessoires, etc.).

Comme l'atelier fixe, l'atelier vélo mobile se déplace à la rencontre du public qui ne viendrait pas naturellement dans l'Atelier : **jeunes, publics des quartiers prioritaires, ou lors d'événements des communes** : aux Vibrations urbaines(Pessac), à la fête Sport et Nature (Gradignan) ou à la Maison du développement Durable ((Talence).



Atelier vélo mobile d'Etu'Récup à Mérignac 2017

Permettre l'accès à un vélo pour tous

→ Permettre à tous d'acquérir un vélo d'occasion à petit prix

Nous le voyons au quotidien au sein du campus universitaire (étudiants, et personnels précaires) ou dans les quartiers prioritaires de villes voisines, **le coût d'un vélo est un frein à la pratique**. C'est pourquoi la Maison du Vélo et des mobilités du Campus se donne comme **objectif de proposer un vélo pour chacun, quels que soient ses moyens financiers**.

Aujourd'hui, **Etu'Récup propose des vélos d'occasion récupérés (à remettre en état) à partir de 20 euros, ce qui permet l'accès à tous**. Pour ceux qui sont très démunis, une participation bénévole à l'atelier (travail de démontage de vélos par exemple), permet d'acquérir un vélo sans échange financier (troc bénévole) **afin de garantir l'accès à un vélo pour chacun**.

Tous les cyclistes qui effectuent leur réparation peuvent **bénéficier de pièces détachées d'occasion à petits prix** qui sont issues du démontage de vélos usagés.

→ La réduction des déchets et réemploi des pièces détachées



1,5 million de vélos/an, jetés en déchèterie en France, c'est le chiffre accablant du gaspillage et de la pollution générée par la surconsommation.

Dans ce contexte, Etu'Récup propose de participer à la réduction de la mise en déchèterie des vélos avec la **collecte des vélos** et pièces détachées afin qu'ils soient réemployés pour une remise en fonctionnement ou, pour les plus complexes à remettre en état, par la **valorisation des pièces détachées**, via le démontage, qui profiteront à tous les utilisateurs de l'atelier.

En 2016, environ 150 vélos ont été récupérés par l'association. Des partenariats avec les **services techniques des Villes de Gradignan et Talence** se sont mis en place courant de l'année 2017, et plus récemment le partenariat avec la **police municipale de la Mairie de Pessac**, nous permettent d'envisager de **doubler notre récupération de vélos l'année prochaine** et donc nos remises en circuit de vélos d'occasion à petits prix.

Nous travaillons également en étroite **collaboration avec le CROUS** qui a constamment besoin de vider les parkings vélos encombrés par des vélos abandonnés.

→ Des ateliers Do it Yourself pour le réemploi des matières / pièces vélos

Pour aller au bout de la démarche, des ateliers de valorisation de pièces de vélo sont mis en place et connaissent un bon succès sur le Campus : **fabrication de ceintures à partir de pneus, de bijoux en chambre à air, etc.**

Ces ateliers permettent de sensibiliser et de proposer des cadeaux uniques et originaux à confectionner soi même !



V Des animations extérieures auprès de tous les publics

Des interventions pour développer les trajets domicile – travail /études

→ Des interventions en direction des entreprises, universités, CHU

L'objectif étant de favoriser l'utilisation du vélo dans les entreprises notamment par le **développement des trajets domicile - travail**, nous **proposerons aux entreprises (Grand Bersol), aux Universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, aux École et aux CHU**, des actions qui mettent en avant l'image positive d'actions en faveur du développement durable et de la responsabilité Sociale des entreprises (RSE).

Ces animations proposées permettront de **valoriser par la communication, la bonne image de l'entreprise qui s'engage** dans le respect de l'environnement, de mettre en avant le gain de temps pour les salariés (pas de bouchons) et effets bénéfiques sur santé des salariés : diminution du stress, bénéfices de l'activité sportive, lutte contre l'obésité.

Nos interventions permettront également de **communiquer et de vulgariser certains dispositifs** : Indemnité kilométrique vélo, réduction d'impôts (Impôt sur les sociétés) en cas d'achats de vélos pour mise à disposition gratuite aux salariés, etc.



Lors de ces **animations en entreprises**, nous pourrions proposer l'**essai et le prêt de vélos atypiques**, ou de vélos à **assistance électrique** (intérêt pour initier les moins sportifs et pour les plus longues distances), **pliants** (inter modalité). Mais également faire une **communication spécifique sur les points sécurité** (attention angles morts (point de sécurité souligné dans le plan de la métropole))



Intervention dans le cadre du Challenge de la mobilité
à l'école de commerce KEDGE BS en direction des personnels

Lors de ces déplacements en entreprises, nous **proposons également un atelier de diagnostic et de petites réparations au bénéfice des salariés** des entreprises et des Universités, écoles, CHU.

L'objectif est d'aider au changement de comportement, notamment pour les déplacements domicile – travail / études.

Les stages de (re)mise en selle adulte (Vélo-école)

A partir de 2018, nous souhaitons proposer des sessions de vélos école, car nous constatons que **de nombreuses personnes ne pratiquent pas le vélo, car elles ont peur ou parce qu'elles n'ont jamais appris**. C'est le cas de nombreuses étudiantes, souvent issues de pays étrangers, qui n'ont jamais appris à rouler à vélo, privées souvent par un système patriarcal strict. L'apprentissage du vélo et donc la possibilité d'être mobile, est souvent un **cap indispensable pour leur autonomie, notamment pour l'accès à l'emploi**.

D'autres personnes, ont appris mais **peinent à faire usage de leur vélo, suite à un accident, ou par peur d'une chute**, la vélo école est un moyen convivial d'apprendre ensemble à (re)monter en selle. C'est aussi également souvent un **lieu d'échange intergénérationnel et inter culturel**, qui est au cœur de nos objectifs environnementaux et sociétaux.

initier à la pratique du vélo à l'école et au collège



L'atelier mobile propose des sessions de diagnostics et petites réparations, mais **également des animations pour les écoles, collèges** : sensibilisation à la sécurité et aux lumières pendant l'Hiver pour les collégiens, **parcours et jeux de maniabilité** et d'apprentissage de la **sécurité routière** pour les écoliers, par exemple, en lien avec les communes et les établissements.

Cette activité n'est pour l'instant pas encore développée, nous devons amorcer un travail partenarial avec les communes et les établissements scolaires pour mettre en œuvre cette activité courant 2018.

Aller à la rencontre des publics des quartiers prioritaires de la Ville

Bon nombre de personnes ne franchiront pas la porte de la Maison du vélo, c'est un constat qui nous pousse à **aller à leur rencontre**, avec l'atelier mobile qui proposera, en plus d'un diagnostic et de l'apprentissage de la mécanique, des animations, conçues pour chaque public ciblé, en fonction des âges notamment.

Ainsi les quartiers ciblés pour ces interventions sont Thouars (Talence), Alouette et Saige (Pessac), Barthez (Gradignan)

VI. La Maison du Vélo et des mobilités au coeur du Campus et ses annexes

La Maison du vélo – au coeur du Campus

→ L'espace Vélo aux Docks

Actuellement, **notre atelier vélo** se situe au 13 avenue Pey Berland **au coeur du Campus Universitaire**, au niveau du tram Doyen Brus, à la limite de Pessac et de Talence, et à mi-chemin entre les Universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne.

Composé d'un **atelier de réparation de 50 m²**, et de **100 m² de stockage**, l'atelier est équipé de 3 jeux d'outillage, un pied de dévoilage et de 3 pieds de réparation.



L'espace Vélo aux Docks – Domaine universitaire

De nombreuses **pièces d'occasion**, et un **espace d'information** (cartes, flyers, brochures etc.) sont à disposition des adhérents de l'association.

Les **permanences « vélo »** sont ouvertes les **mardi de 14h à 18h** et le **jeudi de 16h à 20 h** aux étudiants, personnels et riverains du campus. Elles connaissent un succès grandissant avec une moyenne de **15 à 20 personnes par session**.

1 mécanicien certifié y est salarié et **3 bénévoles actifs** se relaient pour accompagner les participants à l'atelier.



Répondre à l'appel à projet de la Métropole est pour nous une **opportunité de développer notre offre de services** liée à la mobilité active et d'accroître nos moyens humains. Cela permettrait ainsi de désengorger ces sessions et de **proposer plus de plages horaires d'ateliers**, sur le Campus, mais également dans d'autres lieux à proximité du campus, qui pourraient bénéficier aux riverains, étudiants et personnels ainsi qu'aux salariés vivant ou travaillant dans les villes voisines

Différents événements autour du vélo sont organisés dans nos locaux ou à proximité, dont les apéros - démontage réguliers qui permettent, dans la convivialité, de démonter les vélos usagés, afin d'en retirer des pièces d'occasion à disposition des usagers.

→ La Maison du Vélo Campus au sein du futur Espace Multi Service – CROUS

Mis en œuvre début 2019, à la limite de Pessac et de Gradignan et ouvert sur le quartier Compostelle, **en plein Campus universitaire**, l'espace multi service offrira différents services aux étudiants et personnels du campus : restaurant universitaire, café musical, Salle de concert, superette, etc.



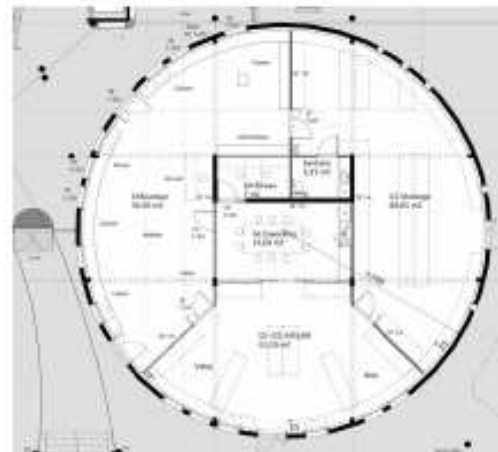
Espace Multi Service – Vue d'en haut Image de synthèse



côté avenue Bardanac (Etu'Récup en bas à droite)

Une partie du bâtiment de 300m², avec 3 entrées indépendantes (plan d'architecte ci contre), sera consacrée à Etu'Récup (Ressourcerie, zone d'accueil et de sensibilisation et zone d'Atelier. Nous travaillons avec les architectes et le Service immobilier du CROUS pour l'équiper au plus proche de nos besoins.

L'espace dédié au Vélo sera entièrement neuf et équipé pour une offre optimale de service autour du vélo, cet espace sera capable d'accueillir jusqu'à 7 pieds d'ateliers.



Plan du futur bâtiment destiné à Etu'Récup

Une entrée du bâtiment sera spécifiquement dédiée à l'**atelier vélo** qui donne directement sur l'avenue de Bardanac, très passante, qui permettra de **mettre une enseigne spécifique « Maison du Vélo - Campus »** visible depuis la route.

Un lieu dédié au cœur de Pessac Centre



Le futur Espace Multi Service

La ville de Pessac s'est d'ores et déjà engagée à nous mettre à disposition un local au **centre ville de Pessac**, doté d'une petit atelier et d'un jardin arboré qui, sera dédié à la Maison du Vélo Campus.

Idéalement situé **rue des Poilus** à Pessac Centre, au pied du Cinéma Jean Eustache, l'annexe de la Maison du Vélo Campus nous permettra d'**assurer des permanences auprès des habitants et des travailleurs Pessacais**.

VII. L'emprise géographique, dynamique inter communale et types de publics

Un public large : Étudiants et Personnels Campus et CHU , Entreprises Grand Bersol, Riverains

→ Étudiants – Chercheurs et Personnels Campus

Le domaine universitaire de Talence Pessac Gradignan accueille environ 65 000 étudiants, 5 000 chercheurs et enseignants et 3 000 membres du personnel. Ce sont les principaux publics ciblés par les activités de la Maison du Vélo Campus.

Un grand travail de sensibilisation est nécessaire pour **changer les pratiques sur le Campus Universitaire**, doublé de **solutions pratiques** pour aider au changement de comportement. Car si beaucoup d'entre eux, utilisent les transports en commun ou le vélo, une grande partie utilisent malheureusement encore beaucoup la voiture.

La question de l'**intermodalité** est aussi à approfondir, notamment, le **tram – vélo**, avec le tramway qui traverse entièrement le Campus via la ligne B et les stations Peixotto, Béthanie, Arts et Métiers, François Bordes, Doyen Brus, Montaigne Montesquieu et UNITEC.

Si notre local se situe **au cœur du Campus de Talence – Pessac – Gradignan**, nous travaillons également étroitement en **collaboration avec les Universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne** et sommes amenés à intervenir régulièrement sur les différents Campus y compris ceux de **Carreire (CHU) et de la Victoire (Bordeaux)** .

Nous avons également un travail partenarial déjà amorcé avec les **grandes écoles du Campus avec lesquels nous intervenons déjà régulièrement** : l'Institut d'études politiques de Bordeaux , Bordeaux INP, L'ENSCBP Bordeaux-INP), l'ENSEIRB-MATMECA Bordeaux-INP), l'ENSEGID Bordeaux-INP, Bordeaux Sciences Agro, et KEDGE Business School

→ Étudiants – Chercheurs et Personnels CHU

Les Sites **CHU de Bordeaux Charles Perrens et Hôpital Pellegrin**, seront également des lieux où seront proposées des actions de sensibilisation, en lien avec la direction du Développement Durable du CHU, avec qui, nous sommes déjà en relation.

Nous intervenons également **régulièrement sur le Campus de Carreire auprès des étudiants du CHU**, en lien avec l'Université de Bordeaux et la médecine préventive, que ce soit sur des animations ou bien sur des ateliers pratiques de réparation.



Événement la Pause vélo – CHU Campus de Carreire avril 2017 , avec la médecine préventive de l'Université de Bordeaux

Dynamique inter communale : Pessac - Talence - Gradignan – Bordeaux

→ Riverains et travailleurs des villes voisines du Campus

Certains riverains franchissent déjà la frontière « campus » pour se rendre dans notre atelier, mais nous souhaitons augmenter la part de riverains dans nos ateliers, c'est pourquoi, nous projetons de développer **des permanences régulières au sein des villes de Pessac, Talence Gradignan.**

Les riverains, selon leur zone d'habitation pourront avoir accès, sans distinction, à toutes les permanences qu'elles soient situées sur la Maison du Vélo Campus ou en centre ville des communes voisines

C'est donc une démarche intercommunale que nous initions à travers ce projet, démarche déjà engagée par ailleurs auprès des communes pour les autres activités d'Etu'Récup. Le **soutien des communes** de Talence, Gradignan et Pessac au projet de Maison du Vélo et des mobilités Campus, ainsi que celui **des Universités** nous permet d'envisager **de nombreuses actions en faveur de la mobilité active sur un large territoire.** La volonté politique de ces acteurs en faveur des mobilités actives est croissante. C'est avec enthousiasme et sérieux que nous collaborons avec l'ensemble des parties prenantes du secteur.

D'autant que le **territoire concerné connaissant de fort épisodes de congestion automobile, bénéficiera d'efforts d'aménagement conséquents** dans les années à venir (trame verte, passerelle de modes de déplacements doux, etc.) , ce qui donnera tout son **sens à la Maison du Vélo et des Mobilités Campus.**

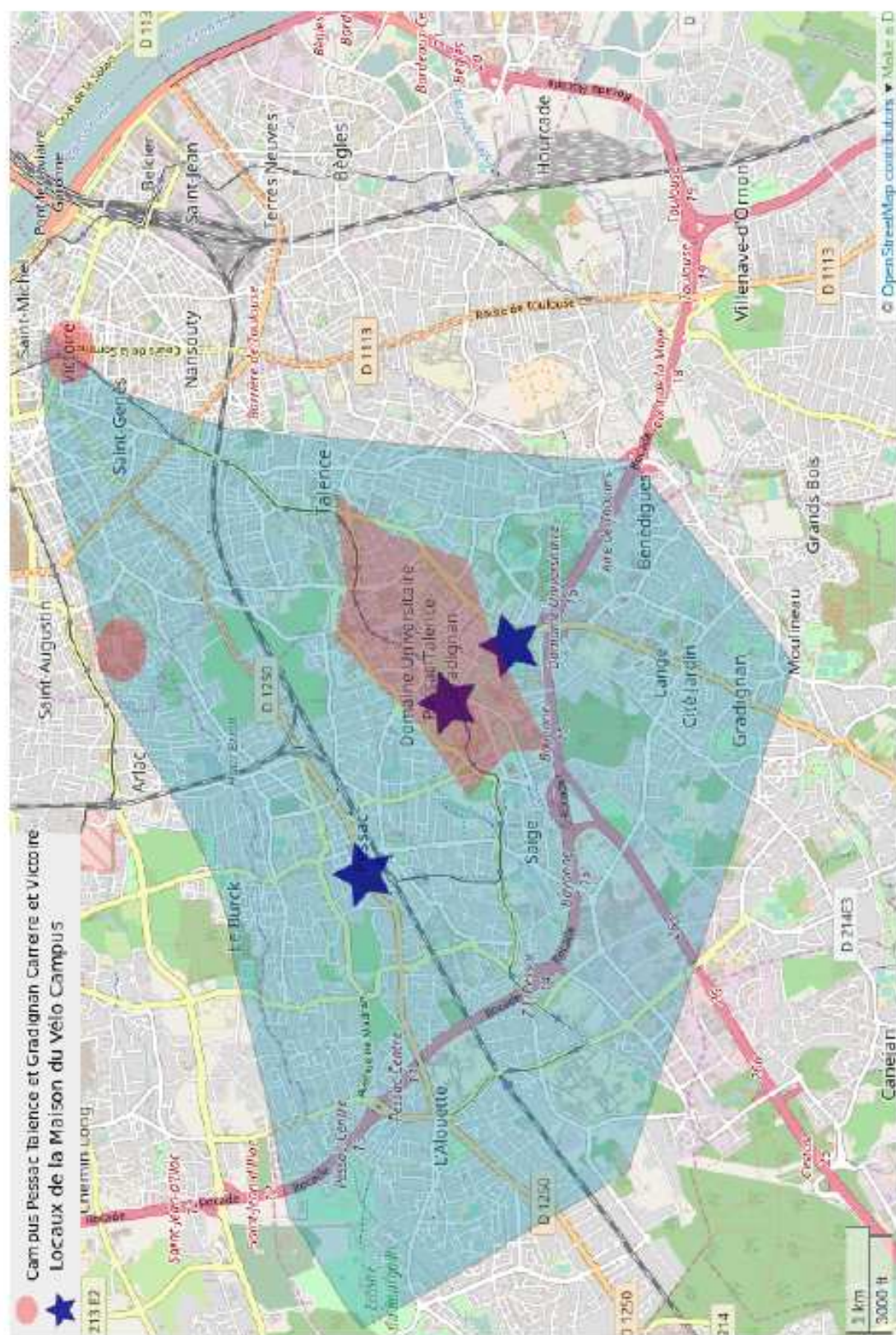
Ainsi, il est d'ores et déjà prévu des Rendez vous réguliers dans les villes de Pessac, via l'annexe mis à disposition par la Municipalité, mais également à Talence : **RV tous les mois, en alternance avec Cycles et Manivelles et à Gradignan tout au long de l'année** sur différents sites (programme en cours de définition).

→ Les Entreprises du Grand Bersol

La maison du Vélo Campus développera des actions de manière à toucher les **entreprises du secteur privé** et notamment celles situées sur la **Zone de Bersol, où les enjeux de mobilités sont importants** (forte congestion automobile, et aménagements pour les mobilités douces en cours et prévus. Nous travaillerons, en lien avec les entreprises, la municipalité, mais également Vélo Cité, pour travailler dans ce sens.

Le secteur de l'OIM Bordeaux Inno Campus a un fort potentiel en matière de report modal. La Maison du Vélo s'attellera à **mobiliser tous les publics du territoire**, avec des permanences au cœur du **campus** mais également détachées en **centre ville et en extra rocade.**

Cartographie du périmètre couvert



IX Communication

Etu'Récup dispose déjà d'outils de communication efficaces. Certains d'entre eux seront mutualisés, d'autres seront dédiés spécifiquement à la Maison du vélo et des mobilités Campus.

→ Un site internet dédié à la Maison du Vélo et des mobilités Campus

Pour une visibilité et une lisibilité optimale, nous souhaitons mettre en place un site internet dédié, avec des pages et onglets spécifiques.

Ce site sera relié au site principal d'Etu'Récup, déjà très bien fréquenté (avec une moyenne de 2500 visites par mois), ce qui lui permettra de bénéficier également de la fréquentation du site principal.

→ Les Réseaux sociaux

Avec plus de 3000 abonnés sur la page Facebook d'Etu'récup, nous relaierons directement sur cette page bien fréquentée les activités de la Maison du Vélo et des Mobilités Campus. Nous prévoyons également d'organiser des événements Facebook spécifiques. Le twitter d'Etu'Récup accueillera également les informations qui lui seront dédiées

→ Des flyers et affiches

Selon l'actualité et les événements, nous serons amenés à réaliser des campagnes de sensibilisation et de communication via des supports papiers

→ Des Plaquettes spécifiques à la promotion du vélo

Si la diffusion des plaquettes / brochures des partenaires (Bordeaux Métropole, Fubicy, Vélo Cité, etc) sera quotidienne. Nous prévoyons (à coordonner avec les autres acteurs) de réaliser des brochures spécifiques, notamment en direction des entreprises et étudiants, sur la question spécifique des trajets domicile-travail/études. La réalisation de cette brochure est encore en réflexion et sera envisagée en fonction des manques et besoins.

→ Événementiels

Nous co-organisons et participons déjà à de nombreux événements autour du vélo « Pause Vélo » sur le Campus, la Fête du Vélo de vélo Cité, la Semaine de la Mobilité, etc. mais nous souhaitons développer largement les événements liés au vélo et aux mobilités actives sur le Campus comme en dehors, et à destination de publics très divers.

→ Communication Presse

Etu'Récup bénéficie déjà d'une couverture média intéressante. A travers nos communiqués et nos relations presse, nous travaillons à être relayés au maximum par les presses locales : France 3, TV7, Sud Ouest, France Bleu, L'étudiant, Rue89 Bordeaux, etc..

Nous bénéficions en général d'une dizaine de relais presse par an. Des communiqués spécifiques à la maison du vélo et des mobilités Campus et ses activités seront régulièrement rédigés en direction de notre liste presse.

X Budget - Partenariat technique et financiers – montage juridique

Le Portage juridique

L'Association loi 1901, Etu'Récup est une association loi 1901, créée en 2014.

Elle est dirigée par un Bureau Collégial de 5 personnes (à majorité étudiante) et un CA Collégial de 12 personnes composé de personnes physiques et de personnes morales / associations.

ORGANIGRAMME

Assemblée Générale

tous les membres de l'association

Bureau Collégial

Ressources Humaines – Finance

Conseil d'Administration collégial

Stratégie générale et partenariat

Liste des membres du CA d'Etu'Récup – élu AG 2017

Marie Charlotte Renot	Bureau Collégial	Etudiante en Licence de Psychologie	A titre individuel
Romain Porcheron	Bureau Collégial	Coordinateur associatif (Maison de la Nature et de l'Environnement)	Représentant Les Amis de la Terre Grande
Sophie Cascales	Bureau Collégial	Riveraine et bénévole active	A titre individuel
Quentin Cassandre	Bureau Collégial	Etudiant en Philosophie	Représentant AOC jardins partagés
Séverine Crouzy	Bureau Collégial	Etudiante en Biologie	Représentante Astragale et fourmi
Lucie Shourick	Conseil d'Administration Collégial	Etudiante en école de Commerce Kedge BS	A titre individuel
Pauline Le Toulec	Conseil d'Administration Collégial	Etudiante en école de Commerce Kedge BS	Représentante Solid'Earth - Kedge BS
Johanna Cavatare	Conseil d'Administration Collégial	Chargée de mission Environnement	A titre individuel
Mélanie Nunes	Conseil d'Administration Collégial	Chargée de mission Environnement (Agence Régionale pour la Biodiversité)	A titre individuel
Olivier Louchard	Conseil d'Administration Collégial	Coordinateur associatif (Cycles et Manivelles)	Représentant Cycles et Manivelles - la Maison du vélo et des mobilités
Edouard Pénide	Conseil d'Administration Collégial	Animateur du Réseau REFEDD (Paris)	Représentant le REFEDD
Ismaël Canoya Ubeda	Conseil d'Administration Collégial	Professeur à l'école de commerce Kedge BS	A titre individuel

L'équipe Salariée

Anthony Morin
Chargé d'animation

Aurélie Schild
Coordinatrice

Clément Joubin
Chargé d'animation
à partir du 1^{er} Sept 17

Cédric Couturier
Technicien Cycle
Chargé de logistique



Les Partenaires techniques et financiers

→ Les Partenaires financiers envisagés sur l'opération

Bordeaux Métropole : L'objectif de la création de la Maison du Vélo et des mobilités du Campus étant d'être un relais efficace de la politique métropolitaine. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de l'appel à projet / Plan vélo, le soutien demandé est de 55 000 euros / an à la Direction des transports et de la mobilité

L'Ademe Nouvelle Aquitaine : Etu'Récup a une convention de soutien au fonctionnement signée avec l'ADEME jusqu'en 2019, elle prend en compte l'aide aux animations liées au vélo notamment via l'axe l'aide aux changements de comportements. Son soutien est acquis sur ce projet à hauteur de 7000 euros /par an fléchés sur l'axe Vélo. (convention de 95 000 euros sur 3 ans sur l'ensemble des activités d'Etu'Récup)

La Région Nouvelle Aquitaine : Une convention de soutien au fonctionnement est signée avec la direction enseignement Supérieur et recherche, notamment sur l'aide à l'équipement des étudiants (y compris l'aide à l'équipement de vélos) et sur l'axe création de lieux de vie sur le Campus, via les ateliers participatifs. Nous avons également récemment fait une demande pour l'aide à l'emploi associatif pour 3 ans. Nous pouvons donc flécher 10000 euros par an sur les activités/ emplois liés au développement du vélo sur le Campus. L'Ademe sera également un partenaire privilégié pour les dépenses d'investissement pour l'aménagement du futur Espace Multi Service et notamment pour les dépenses liées au vélo.

Le Département de la Gironde : Une convention est signée entre le Département et Etu'Récup via la Direction Environnement et transition Énergétique de 12000 euros/an, notamment sur l'axe changements de comportements à travers les mobilités actives. Cette convention est acquise et nous pouvons flécher sur le projet de la Maison du vélo Campus 4000 euros/ an.

Les Universités et la Comue : Nous entretenons des liens privilégiés avec les partenaires Campus qui nous apportent chaque année un soutien financier : CROUS, Universités de Bordeaux, Université de Bordeaux Montaigne et dans les prochains mois, par la Comue, nous pouvons flécher des financements sur les projets et événements spécifiques au vélo à hauteur de 8000 à 9000 euros par an.

Les Communes de Pessac, Talence, Gradignan : la Maison du vélo et des mobilités actives profitera bien entendu, aux habitants de ces communes, elles sont par ailleurs déjà partenaires d'Etu'Récup. Nous pouvons compter sur leur soutien financier à hauteur de 8000 à 9000 euros par an, sachant que Pessac s'engage à hauteur de 5000 euros/an.

Les Fondations : il sera effectué chaque année des démarches auprès de fondations MACIF, SGAC, Crédit Coopératif, etc..

Etu'Récup peut d'ores et déjà compter sur **des partenariats tissés depuis bientôt trois ans** et sur la **confiance de nos partenaires**. L'association, sur l'axe vélo comme sur le reste de ses activités, **travaillera efficacement à développer ses recettes d'activités** et donc sa **capacité financière propre**.

→ Les Partenaires techniques

L'Université Bordeaux via la **mise à disposition gracieuse de locaux** au coeur du Campus au 13 avenue Pey Berland, Pessac (ancienne médecine préventive) rebaptisés « **Les Docks** » en raison de sa proximité avec le bateau du RU2 qui est dédié à nos ateliers couture et informatiques et en clin d'oeil aux Docteurs qui ont pratiqué la médecine pendant des décennies dans ce local. Les docks ont une superficie de 500m² en tout dont 150m²dédiés au vélo

Le CROUS via la **mise à disposition gracieuse de locaux** au futur Espace Multi Service début 2019, Avenue de Bardanac au cœur du Campus à Pessac. 100m²dédiés au vélo sont envisagés le tout avec un agencement optimal. Des locaux de stockage seront également mis à disposition. Le CROUS nous **met à disposition également les vélos abandonnés** dans les caves et arceaux des résidences étudiantes (environ 100 vélos/an), ils sont réhabilités ou démontés pour les pièces détachées.

La Commune de Pessac via la **mise à disposition gracieuse de locaux** rue des poilus dès la fin 2017, **en centre ville de Pessac**, juste derrière le Cinéma Eustache. : 60m²dédiés au vélo , ainsi qu'un jardin arboré. La Ville de Pessac, a mis en place un partenariat entre **la Police Municipale et Etu'Récup pour céder les vélos abandonnés** dans les rues de la ville. Ils sont réhabilités ou démontés pour les pièces détachées.

Bordeaux Métropole : Etu'Récup via un conventionnement spécifique récupère les encombrants à la **déchetterie du Bourgaillh** à Pessac, par lesquels de nombreux vélos qui profiteront à l'atelier. Dans le cadre de l'appel à projet, une **collaboration technique avec la Maison Métropolitaine du vélo** se mettra en place (mise à disposition de vélos, mutualisation, etc.)

Les Communes de Talence et Gradignan, via les Centres techniques municipaux nous cèdent également de nombreux mobiliers / objets, ainsi que des vélos à réhabiliter.

Le Budget d'Investissement prévu

Une Flotte de vélos : électriques, biporteurs, triporteurs remorques, pliants → 10 000 euros

Aménagement locaux (mobiliers) → 2 500 euros TTC

Outils + Pieds d'atelier → 3 000 euros TTC

Machine Gravage Bicycode → 4 700 euros HT

Le budget d'investissement liés à l'installation en 2019 dans le Futur Espace Multi Service sera pris en charge en totalité par nos 3 partenaires liés au projets (la Région, le CROUS, et l'Ademe Aquitaine).

Le Budget de fonctionnement

le Budget ci après prend en compte la réalisation de activités présentées dans ce dossier et sa mise en œuvre avec des dépenses salariales comprenant 3 postes salariés.

Annexe 2 : budget prévisionnel 2018 - 2019 – 2020 (en € TTC)

CHARGES	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	PRODUITS	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel
Achats Matériel	2 000 €	2 000 €	1 500 €	Ventes de produits et services	11 900 €	14 200 €	17 000 €
Achat matériel (petit mobilier, petit outillage, matières, etc.)	2 000 €	2 000 €	1 500 €	Vente de vélos et de pièces détachées	8 400 €	9 000 €	10 000 €
				Recettes des événements	500 €	700 €	1 000 €
				Recettes des ateliers	3 000 €	4 500 €	6 000 €
Achats	5 800 €	6 000 €	5 500 €				
Eau, gaz, électricité	1 200 €	1 200 €	1 200 €				
Fournitures de bureau (papiers, encre, crayons, etc.)	500 €	500 €	500 €				
Fournitures d'activités	3 800 €	4 000 €	3 500 €				
Fournitures d'entretien et petit équipement (lieu)	300 €	300 €	300 €	Subventions	89 000 €	89 000 €	88 000 €
				Etat			
Services extérieurs	5 100 €	5 100 €	5 100 €				
Entretien et réparations	1 500 €	1 500 €	1 500 €				
Assurances	1 800 €	1 800 €	1 800 €	ADEME	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Documentation	300 €	300 €	300 €				
Frais colloques, conférences, Evènements	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Fonds européens			
Autres services extérieurs	6 500 €	6 700 €	6 700 €	Collectivités			
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Région Enseignement sup et recherche	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Publicité-publications - Catalogues et imprimés	1 500 €	2 000 €	2 000 €	Région vie asso / aide à l'emploi	5 000 €	4 000 €	3 000 €
Déplacements	500 €	500 €	500 €	Département	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Missions et réceptions	1 000 €	700 €	700 €	Bordeaux Métropole	55 000 €	55 000 €	55 000 €
Frais postaux et télécommunications	300 €	300 €	300 €	Communes	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Services bancaires et assimilés	700 €	700 €	700 €	Partenaires Campus			
				Crous, Universités, écoles	5 000 €	6 000 €	6 000 €
Charges de personnel	85 800 €	88 500 €	92 000 €	Autres	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Salaires bruts	45 000 €	46 500 €	49 000 €	Fondations	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Charges sociales de l'employeur	39 500 €	40 500 €	41 500 €				
				Produits de gestion courante	2 300 €	3 100 €	3 800 €
Indemnités stage	800 €	1 000 €	1 000 €	Cotisations	2 000 €	2 500 €	3 000 €
Autres charges sociales	500 €	500 €	500 €	Dons et mécénat	300 €	600 €	800 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	105 200 €	108 300 €	110 800 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	105 200 €	108 300 €	110 800 €

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif signé faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :



Direction générale mobilités
Direction de la multimodalité



CONVENTION PLURIANNUELLE– 2018-2020

Projet Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA)

Entre Vélo-Cité et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Vélo-Cité, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 16 rue Ausone, 33000 Bordeaux, représentée par **Ludovic Fouché, Président**, dûment habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association,
ci-après désignée « Vélo-Cité »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° xxx du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juin 2018,
ci-après désignée « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

En cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités, adoptée le 22 janvier 2016, le deuxième plan vélo métropolitain 2017-2020, adopté le 2 décembre 2016, vise une part modale vélo de 15% dès 2020, et prévoit un dispositif d'actions pour promouvoir ce mode de déplacement, notamment la création d'un réseau de Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA).

Dans cet objectif, Bordeaux Métropole a lancé en mai 2017 un appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives. Quatre lauréats ont été retenus, dont Vélo-Cité, qui a conçu le projet décrit à l'annexe 1 (dossier de candidature à l'appel à projets), laquelle fait partie intégrante de la convention.

En application de l'article 10 de la loi n°2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1^{er} du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

Il convient de noter que, outre la Maison métropolitaine des mobilités alternatives, Vélo-Cité porte d'autres projets répondant aux objectifs de politique publique de Bordeaux Métropole. Ainsi, en plus de la présente convention, deux autres conventions lient la Métropole et Vélo-

Cité, l'une pour l'organisation de la fête du vélo, qui a lieu une fois l'an, l'autre concernant le fonctionnement annuel de l'association (hors Maison métropolitaine des mobilités alternatives et fête du vélo).

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à Vélo-Cité.

Vélo-Cité s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les actions décrites à l'annexe 1, dossier de candidature à l'appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives, avec pour objectifs :

- **le développement des mobilités alternatives et la pratique du vélo auprès de tous les publics,**
- **l'affirmation du principe d'accès aux mobilités alternatives sur un large territoire,**
- **la contribution au développement économique et social du territoire.**

Vélo-Cité s'engage notamment à :

- être acteur du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA) par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilités disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,
- assurer le relais du prêt gratuit de vélos métropolitains,
- faire perdurer et développer les animations, prestations et interventions de l'association (accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement et matériellement au projet de Vélo-Cité. Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- gérer le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- coordonner le réseau des MAMMA : mettre en relation les différents acteurs, assurer le partage de connaissances, aider à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...,
- valoriser les services et animations des maisons des mobilités par le biais de la communication,
- fournir aux associations des documents d'information et de communication.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole accompagnera Vélo-Cité pour chacun des 3 exercices 2018, 2019 et 2020, selon les modalités décrites ci-après :

1^{ère} année – 2018 :

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 55 000€, équivalente à 80% maximum du montant total estimé des dépenses éligibles, soit les charges de fonctionnement (d'un montant prévisionnel de 65 700€ TTC), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Années suivantes – 2019 et 2020 :

L'organisme pourra bénéficier, sous réserve du vote par le Conseil métropolitain des crédits correspondants au budget primitif de chaque année N concernée, et sous réserve du dépôt du dossier annuel de demande de subvention avant le 31 juillet de l'année N-1, d'une subvention d'un montant plafonné à 55 000€ et au plus égal à 80% du total des charges prévisionnelles globales de fonctionnement de l'organisme pour l'exercice comptable concerné (budget fourni conformément à l'article 5 de la présente convention).

Ces subventions sont non révisables à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée, pour chaque exercice concerné par la présente convention, s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre de son budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu (total des dépenses présentées dans le budget annuel prévisionnel transmis avec le dossier de demande), le montant définitif de la subvention pour chaque exercice sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention annuelle, selon les modalités suivantes :

- 80 % après signature de la présente convention pour le 1^{er} exercice comptable, puis au plus tard le 30 avril de chaque année pour les exercices suivants, à condition d'avoir déposé préalablement le dossier de demande et le budget prévisionnel des années concernées conformément à l'article 5 ;
- 20 % après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de Vélo-Cité selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

5.1. Justificatifs pour demander la subvention annuelle

Vélo-Cité s'engage à produire avant le 31 juillet de chaque exercice N :

- le dossier de demande de subvention pour l'exercice suivant N+1 qui sera téléchargeable sur le site Internet de Bordeaux Métropole entre mai et juillet de l'année N ;
- le budget prévisionnel N+1 concerné par la demande de subvention ;
- le prévisionnel d'atterrissage du budget de l'exercice en cours N.

5.2. Justificatifs pour le paiement du solde de chaque subvention annuelle

Pour pouvoir prétendre au paiement du solde de chaque subvention annuelle, Vélo-Cité s'engage à fournir dans les six mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août de l'année N+1, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif signé faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3.

A défaut de communication des documents susmentionnés auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, Vélo-Cité est réputée renoncer au versement du solde de la subvention de l'année concernée.

5.3. Justificatifs de fin d'exercice comptable

Vélo-Cité s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice comptable et au plus tard le 31 août N+1, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels),
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- Vélo-Cité communique sans délai à « Bordeaux Métropole » la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- Vélo-Cité fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Vélo-Cité, pour une raison quelconque, l'association doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics, dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Vélo-Cité s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, Vélo-Cité devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, Vélo-Cité conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Vélo-Cité exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

Vélo-Cité s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment auprès de Bordeaux Métropole des attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

Vélo-Cité s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

L'association s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Vélo-Cité sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celle-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme :

Monsieur le Président
Vélo-Cité
16 rue Ausone
33000 Bordeaux

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : dossier de candidature de Vélo-Cité à l'appel à projets pour la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives.
- Annexe 2 : budget prévisionnel.
- Annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier.

Fait à Bordeaux, le .../.../..., en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour Bordeaux Métropole,
Alain Juppé,
Président

Pour l'association Vélo-Cité,
Ludovic Fouché,
Président

Annexe 1
Dossier de candidature de l'appel à projet

APPEL À PROJET 2017

PROMOTION DE LA PRATIQUE DU VÉLO ET DES MOBILITÉS ALTERNATIVES



MAISON ITINÉRANTE
DU VÉLO & DES MOBILITÉS
DE LA RIVE DROITE



VÉLO-CITÉ

**PROMOTION ET DÉFENSE DU VÉLO URBAIN
DANS LA MÉTROPOLIS DE BORDEAUX**

16, rue Ausone - 33000 Bordeaux

Tél. > 05 56 81 63 89 / Mail > contact@velo-cite.org

Site internet > www.velo-cite.org / Facebook > [velocitebordeauxmetropole](https://www.facebook.com/velocitebordeauxmetropole)





VÉLO-CITÉ

PROMOTION ET DÉFENSE DU VÉLO URBAIN
DANS LA MÉTROPOLÉ DE BORDEAUX

NOTRE MISSION



AMÉNAGEMENTS &
STATIONNEMENTS



FORMATION
& SENSIBILISATION



PROMOTION &
ÉVÉNEMENTS

Vélo-Cité, association d'usagers créée en 1980, a pour objet la défense et la promotion du vélo sur le territoire métropolitain de Bordeaux.

Par ses actions, Vélo-Cité permet de rassembler et de défendre les intérêts des cyclistes et de promouvoir et développer l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement au quotidien pour le plus grand nombre et comme réelle alternative à la voiture individuelle.

Agréée "Association Locale d'Usagers" par la Préfecture de la Gironde pour les 28 communes de la métropole bordelaise, Vélo-Cité est un interlocuteur militant privilégié des responsables et techniciens locaux en ce qui concerne les aménagements de voirie, la circulation des modes actifs, les équipements, la sécurité et le confort des cyclistes ainsi que la sensibilisation des publics pour les accompagner au report modal vers le vélo.

Dans ce cadre, Vélo-Cité, avec 700 adhérents en 2016, est un "acteur relais et partenaire" de Bordeaux Métropole en ce qui concerne la valorisation au niveau

local des politiques communautaires qui visent :

- le développement des déplacements doux via l'augmentation de la part modale du vélo (15% en 2020);
- les aménagement urbains en facilitant la circulation et le stationnement des vélos;
- le développement durable et la protection de l'environnement dans le cadre d'une circulation maîtrisée dans un milieu urbain apaisé : réduction de la pollution, de l'air, et de la pollution sonore et visuelle.

Afin de répondre à son objet associatif et pour inscrire son action en adéquation avec la politique publique triennale 2018-2020 de Bordeaux Métropole, Vélo-Cité souhaite renforcer son action et également innover, en proposant des services et une mission à plus grande échelle sur le territoire de la rive droite. Sa proposition tient en partie dans cette réponse à l'appel à projet du 2eme plan vélo présentée ci-après.

SOMMAIRE

04

LE PROJET

06

IMPLANTATION
GÉOGRAPHIQUE

08

CONCEPT ITINÉRANT

10

ACTIONS
& PROGRAMME

13

PARTENARIATS

14

CALENDRIER(S)

15

BUDGET
PRÉVISIONNEL

18

LETTRE
D'ENGAGEMENT





LE PROJET



Vélo-Cité propose, à travers sa réponse à l'appel à projet du 2eme plan vélo, de développer une Maison itinérante du vélo et des mobilités sur le territoire de la rive droite. Elle veut répondre dans un premier temps aux besoins de 4 communes et participer pleinement à l'objectif de Bordeaux Métropole, qui est d'atteindre 15% de part modale vélo en 2020.

Genèse du projet

3 acteurs impliqués, 1 projet de territoire en faveur du vélo et des mobilités

Une politique ambitieuse portée par Bordeaux Métropole

Dans le cadre de son deuxième plan vélo, Bordeaux Métropole souhaite promouvoir la pratique du vélo et des mobilités alternatives à travers des lieux référencés à savoir, 4 maisons des mobilités proposant des animations et des services vélo afin d'atteindre en 2020, 15% de part modale vélo.

Le Grand Projet des Villes Rive Droite, c'est un territoire, un projet, une ambition

Les villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac travaillent depuis plus de 15 ans à un projet de développement global de leur territoire. Ce territoire est marqué depuis 10 ans par beaucoup de changements (démolitions/reconstructions), mais les transformations à venir en particulier sur la plaine avec la construction de plus de 20 000 logements, vont accentuer la métamorphose de la rive droite.

Même si aujourd'hui la voiture reste le grand favori des modes de déplacement, la transformation urbaine doit s'accompagner de changement d'usages. La plupart de nos déplacements quotidiens se font sur quelques kilomètres seulement alors même que le vélo et la marche sont la solution adaptée à ce type de déplacement.

Le projet porté par Vélo-Cité constitue une réelle opportunité d'accompagnement des 4 villes de la rive droite dans un plan d'actions et de communication (prêt de vélos électriques notamment) pour accentuer le développement des modes doux sur la plaine ; cela permet de faire progresser l'usage du vélo sur le plateau en faisant face aux contraintes géographiques que représente le coteau.

Vélo-Cité souhaite s'engager sur la rive droite

Vélo-Cité, association créée en janvier 1980 a pour vocation de promouvoir et de défendre la pratique du vélo en ville dans la métropole de Bordeaux. De par sa reconnaissance d'association locale d'usager, elle intervient sur les 28 communes de la Métropole et compte plus de 700 adhérents en 2016. L'association collabore tout au long de

l'année avec un ensemble de partenaires : communauté cycliste (réseau vélo, vélocistes et cyclistes), habitants, collectivités, élus et agents, associations ou encore entreprises. Aussi elle souhaite mettre son expertise au service de ce nouveau projet en renforçant ses partenariats, en s'appuyant sur ses partenaires historiques, ses adhérents, ainsi que sur de nouveaux interlocuteurs afin de mener à bien sa mission.

La vocation de Vélo-Cité, l'appel à projet de Bordeaux Métropole, la collaboration avec le Grand Projet des villes Rive Droite, le contexte local, une concertation intercommunale et des besoins partagés, sont autant d'éléments qui conduisent l'association à répondre à l'appel de Bordeaux Métropole en s'adaptant aux spécificités du territoire.

Spécificités du projet

La Maison du vélo et des mobilités de la Rive droite, sera un projet partagé sur le territoire. Elle a pour vocation de se déplacer afin de répondre aux besoins des 4 communes sur différents lieux mis à disposition. Chaque lieu d'accueil, desservi par le tramway et/ou les transports en commun, sera en mesure d'accueillir les habitants des 4 communes et aussi ceux des villes adjacentes et éventuellement les cyclo-touristes. Le projet sera décrit plus précisément à travers ce dossier.

La Maison Itinérante du vélo et des mobilités intégrée dans le projet global de Vélo-Cité

Pour rappel, Vélo-Cité est une association loi 1901, composée d'un conseil d'administration de 12 personnes, dont un Président, Ludovic Fouché et 2 co-présidents. La structure emploie 2 salariés (1.6ETP) et une troisième personne est en cours de recrutement. A travers son équipe bénévole et salariée, Vélo-Cité a développé depuis de nombreuses années, des actions qui lui ont permis de devenir un acteur de référence dans son domaine, de développer son expertise et qui sont une ressource

importante afin d'assurer la réussite du projet à venir.

Rappel de nos actions

- > **Expertise sur les aménagements** cyclables (avis sur les avant-projets et remontée des dysfonctionnements)
- > **Formation et sensibilisation des cyclistes** (vélo-école, remise en selle, parcours de maniabilité, formations théoriques au code du guidon)
- > Formation d'Initiateurs mobilité à vélo
- > Promotion du vélo à travers des **animations, manifestations et événements** (ex: Fête du vélo, Cyclistes brillez...).
- > **Promotion du vélo auprès des entreprises** et des collectivités de leurs salariés et de leurs agents dans le cadre des "Plans de déplacement entreprise".

Grille tarifaire

Vélo-Cité ayant déjà déployé une grille tarifaire accessible à tous les budgets, nous nous baserons sur celle-ci pour proposer l'accès aux activités.

Adhésions >

Les adhésions permettent un soutien financier et moral au projet et l'accès à l'ensemble des services (remise en selle, commissions) et avantages réservés (réductions chez les vélocistes et les partenaires...)

Tarif réduit : 5€

Tarif individuel : 15€

Tarif famille : 20€

Vélo-école >

Cette action spécifique dispose de ses propres tarifs

Tarif sociaux : 25€ ou 50€

Tarif général : Entre 100 et 160€ en fonction des revenus.

Entreprises > tarifs spécifiques voir catalogue "Au boulot à vélo".

Ces tarifs évolueront conformément aux décisions prises annuellement par le conseil d'administration



IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

BORDEAUX

BASSENS

Arrêt de Tram
LA GARDETTE
+ marche à pieds

Arrêt de Tram
BOIS FLEURI

LORMONT

Arrêt de tram
MAIRIE DE
CENON

Arrêt de tram
BUTINIÈRE
ou PALMER

CENON

Arrêt de tram
DRAVEMONT

FLOIRAC

Tramway
Axes routiers



// LE KIOSQUE CITOYEN - BASSENS

rue Fénélon, parvis école Rosa Bonheur

Arrêt de Tram LA GARDETTE

Espace dédié aux habitants, entouré par deux infrastructures scolaires



// LA MAISON DU PROJET - LORMONT

12 ter avenue de la Libération

Arrêt de Tram BOIS FLEURI

Espace de rencontre avec les habitants, lieu d'accueil et d'animations pour les résidents, dans un quartier en mutation.



// LE ROCHER DE PALMER - CENON

Arrêt de tram BUTINIÈRE OU PALMER

Un espace extérieur idéal pour l'apprentissage et l'événementiel.



// ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET - CENON

Arrêt de tram MAIRIE DE CENON

Un espace culturel pour accueillir un atelier cyclo-café et des espaces de débats.



// LA MAISON DES INITIATIVES

rue Salvados Allende - FLOIRAC

Arrêt de tram DRAVEMONT

Un espace dédié aux habitants et référencé, au sein d'un quartier avec une grande densité d'habitants.

// VÉLO-CITÉ - PÔLE URBAIN DES MOBILITÉS ALTERNATIVES - BORDEAUX

16 rue Ausone

ARRÊT DE TRAM PLACE DU PALAIS



CONCEPT ITINÉRANT



UNE MAISON DU VÉLO ITINÉRANTE AUTONOME & ATTRACTIVE

La couverture de 4 communes est un challenge que Vélo-Cité souhaite relever à travers un projet de transport alternatif et à son image, en mettant le vélo à l'honneur. La spécificité du projet liée à son itinérance est un défi que nous sommes en mesure de relever à travers la conception d'un vélo cargo sur-mesure. L'évolution de l'ingénierie du cycle ainsi que l'assistance électrique nous permettent d'imaginer en partenariat avec un artisan, une maison itinérante, autonome et modulable permettant de transporter jusqu'à 250kg de charge utile. Cet engin permettra d'étendre notre actions sur d'autres communes de la Rive droite.



// UN VÉLO TRIPORTEUR

Triporteur KILO + : vélo à assistance électrique batterie de + de 250 watts adapté à la topographie du territoire de la Rive Droite. Autonomie : 15km. Transport charge utile 250kg.



Module 1 // Un outil de communication et de sensibilisation

Une boîte à l'avant permettra de stocker du petit matériel et de la documentation. Assorti d'un plan de travail en guise de stand, de chaises et d'un auvent, ce sera un point d'accueil et de documentation pour le public. Des présentoirs y seront intégrés afin d'y installer des documents d'information et de sensibilisation.



Module 2 // Un atelier vélo mobile et complet

L'atelier vélo participatif devra contenir plusieurs kits de réparations permettant de remettre sur roues les vélos des habitants, et de faciliter l'apprentissage de la vélonomie. Il comprendra un établi, des rangements pour les outils, des pieds vélos, et autres indispensables (disqueuse, perceuse...).



Module 3 // Une vélo-école itinérante au plus proche des habitants

Concept basé sur celui de la Vélo-école de Strasbourg, la vélo-école et l'atelier de Remise en selle sera composé d'une remorque sur laquelle seront transportés des vélos pliables adaptés à toutes les tailles et du matériel (plot, trousse de secours, pompe, casques...)

Ce véhicule et ses modules s'adapteront aux lieux d'accueil référencés, tant en intérieur, qu'en extérieur. C'est une réelle plus-value pour ce projet. En effet, il permet une couverture du territoire vaste et évolutive. De par son autonomie, c'est un outil qui apporte une réponse de proximité, afin de se rendre au coeur des différents territoires et d'y conduire des animations clé en main,

en une journée ou une après-midi. De plus, le concept nécessite peu de logistique hors transport et stockage. En effet, la conception doit permettre une utilisation efficace : atteler le vélo, le stationner et mener une activité.

De même, c'est un objet attractif, innovant et intrigant qui suscitera l'intérêt et la curiosité.



ACTIONS PROPOSÉES



// VÉLO-ÉCOLE FORMATION & SENSIBILISATION DES CYCLISTES, PETITS & GRANDS

L'action "vélo-école" se fixe l'objectif de rétablir l'égalité des conditions d'accès à la mobilité en utilisant le vélo comme moyen d'intégration sociale.

Nombreuses sont les personnes démunies de transports : jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi, non motorisés, etc. Le vélo, véritable outil du développement

durable, reste un moyen de transport économique, pratique et représente l'égalité des chances face au défi que représente la mobilité. Ce mode de déplacement reste le plus opportun en ville sur plus de 50% des déplacements inférieurs à 3km. Mais certaines personnes ne savent pas faire de vélo ou savent, mais n'osent pas se lancer dans la circulation urbaine.

- > Développer des sessions de Vélo-école sur les communes en lien avec les structures du territoire
- > Proposer des ateliers "Remise en selle" réguliers
- > Interventions pédagogiques dans les écoles (maniabilité, code du guidon...)



// ATELIER DE RÉPARATION PARTICIPATIF APPRENTISSAGE DE LA VÉLONOMIE

Apprentissage et accompagnement vers l'autonomie dans l'entretien et la réparation mécanique d'un vélo.

Mise à disposition de matériel pour dépanner, réparer ou entretenir son vélo (crevaisons, réglages, gonflage, etc.). Présence d'un mécanicien cycle, afin d'accompagner et guider les publics dans l'auto-réparation. Le principe de réparation, s'accompagne de principe du recyclage et aussi de remise en circulation de vieux vélos.

- > Diagnostic vélo
- > Apprentissage des réglages de base et entretien du vélo
- > Accompagnement réparations courantes
- > Accompagnement réparations complexes sur RDV



// PROMOTION DU VÉLO & DES MOBILITÉS

COMMUNIQUER SUR LE VÉLO ET LA MULTIMODALITÉ

Le projet portera également une mission de sensibilisation et d'information à la pratique du vélo et des mobilités. Nous relayerons des informations liées aux mobilités alternatives via un centre ressource et de documentation, ainsi

qu'un annuaire permettant au public de contacter les différents acteurs. Nous envisageons d'inviter régulièrement une structure partenaire représentant un des acteurs de la mobilité (Bordeaux Métropole, Citiz, TBM...) sous l'intitulé "l'invité du mois". L'organisation d'événements, la participation aux événements du territoire (Panoramas,...) feront intégralement partie du programme d'action de notre projet.

- > Sensibilisation des cyclistes
- > Centre ressource des mobilités
- > L'invité mobilité du mois
- > Balades à vélo
- > Participation aux événements avec les partenaires du territoire
- > Mise en place d'événements (soirées, conférences, projections-débat...)



// BOURSES AUX VÉLOS

Nous organisons chaque année 2 à 3 bourses au vélo. Cet espace de vente et entre particuliers a pour objectif de développer et de favoriser la pratique du vélo en permettant de s'équiper d'un vélo d'occasion parfait pour la vie citadine et à petit prix ! A travers les bourses aux vélos, ils échappent ainsi à la rouille, à l'abandon ou à la déchetterie.



// LE MARQUAGE DES VÉLOS

Le marquage Bicycode sera un service incontournable à mettre en place. L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police et de lutter contre le recel et la revente illicite. Petit prix ou gravage gratuit pour toute adhésion à l'association.



PARTENARIATS



Un grand nombre d'entreprises, de structures associatives, sociales, d'acteurs de la mobilité et d'acteurs culturels maillent le territoire de la Rive Droite. Voici une liste non-exhaustive des partenaires repérés et/ou rencontrés pour accueillir nos interventions, prescrire des publics et devenir des relais de notre action.



COLLECTIVITES

- > Bordeaux Métropole
- > Villes de Bassens, Cenon, Foirac, Lormont.
- > Communes de la rive droite

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- > Grand Projet des Villes Rive droite
- > EPA Euratlantique
- > A'urba
- > Hauts de Garonne Développement

ASSOCIATIONS

- > Wimoov
- > La coopérative des Tiers-Lieux
- > La ressourcerie
- > Unis-Cité / Les Ambassadeur du vélo
- > Randonneurs et associations sportives
- > Réseau Mille Pattes
- > Apréva
- > Garage moderne
- > Coop'Alpha

TBM

CENTRES SOCIAUX

- > Ex : La Colline - Cenon

ÉCOLES

- > Ex. : Camille Maumey - Cenon

ACTEURS ÉCONOMIQUES

- > Cycloboost
- > Citiz
- > Bluecub
- > Boogie
- > Wimoov
- > Vélocistes

RÉSEAU ÉCOQUARTIERS

ACTEURS CULTURELS

BAILLEURS SOCIAUX

- > Aquitanis
- > Domofrance
- > ...



CALENDRIER(S)

FRÉQUENCE D'INTERVENTION

Nous interviendrons équitablement sur le territoire des 4 communes à travers :
// Des **rendez-vous hebdomadaires** calibrés à l'année. Le public pourra se rendre à nos permanences (voir lieux sus-cités) et à nos animations (ateliers de réparation, séances de remise en selle...), **du mardi au samedi**, selon des créneaux horaires à définir. Nous serons présents **une semaine dans chaque commune tous les mois**.

Le temps supplémentaire sera utilisé pour :
// Les animations spécifiques avec les partenaires du territoire (école, centres sociaux...),
// La vélo-école qui répond à une fréquence propre (12 séances de 2 heures)
// La coordination et l'administration de l'action
// Les événements spécifiques

CALENDRIER DU PROJET

> 2017

Septembre - Résultats des appels à candidatures
Octobre - Rédaction des fiches de poste et diffusion des offres.
Lancement de la construction du vélo cargo et de ses modules
Nov.-Déc. - Rencontre des partenaires

> 2018

Janvier - Prise de poste d'un coordinateur projet et mise en place du calendrier action-présence + communication + préparation de l'inauguration + formation complémentaire du salarié
Février - Diffusion de l'offre du second poste
Mars - Livraison du vélo cargo mobile
Avril - Ouverture du second poste + prise de poste et compléments de formation du salarié
Mi-avril - Inauguration de la Maison itinérante du vélo et des mobilités de la Rive droite. Début du programme d'action et des animations.



BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2018 - 2020 (1/2)

CHARGES PRÉVUES SUR 3 ANS 170 500 €

o Ressources humaines : 3 personnes seront affectées sur le projet = 1.78ETP / Salaire fixé par la convention collective de l'animation.

- > Coordination générale : 1/2 journée par semaine = 0.1 ETP
- > Chargé de mission : 1 ETP
- > animateur : 0.68 ETP (24 heures par semaine)

PRODUITS PRÉVUS SUR 3 ANS 170 500€

o Subvention de Bordeaux Métropole

- > 55000€ par an sur la période

o Ressources propres

- > Recettes adhésions, en moyenne 10€ par adhérent - Entre 200 à 300 adhérents par an sur la période)
- > Recettes vélo-école, en moyenne 50€ par stagiaire - Entre 10 et 20 stagiaires par an sur la période
- > Gravage des vélos - Entre 20 et 30 vélos gravés par an sur la période (en dehors des vélos gravés avec l'adhésion)

Budget de fonctionnement - tableau détaillé page suivante >>

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ
2018 - 2020 (2/2)

Budget prévisionnel de fonctionnement									
Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement				
	Montant (€)			Total 2018-2020		Montant (€)			TOTAL 2018-2020
	BP 2018	BP 2019	BP 2020			BP 2018	BP 2019	BP 2020	
60 Achats	3 400	2 500	2 500	8 400	70 Ventes	600	900	1 000	2 500
Matières premières					Ventes de produits finis				
Fournitures d'activité	1 000	1 000	1 000	3 000	Rémunération des services (vélo-école + gravage)	600	900	1 000	2 500
Exergie (eau, électricité, gaz)	1 500	1 500	1 500	4 500	Prestations des usagers				
Informatique	900			900					
61 Services externes	800	800	800	2 400	71 Production stockée				
Maintenance et réparations									
Locations					72 Production immobilisée				
Assurances	500	500	500	1 500					
Documentation, abonnements, études	300	300	300	900	74 Subventions d'exploitation				
62 Autres Services externes	1 700	1 200	1 200	4 100					
Frais de missions et de reception	100	100	100	300					
Frais de déplacements	200	200	200	600					
Frais postaux	100	100	100	300					
Téléphone, internet	400	400	400	1 200	Bordeaux Métropole	55 000	55 000	55 000	165 000
Honoraires					Collectivités				
Prestations d'intermédiaires									
Communication et publicité	900	400	400	1 700					
63 Impôts, taxes et versements assimilés									
64 Frais de personnel	41 300	45 240	46 860	133 400					
Salaires bruts	32 800	35 800	37 060	105 660					
Charges patronales	7 700	8 440	8 800	24 940					
IKV	800	1 000	1 000	2 800	75 Autres produits de gestion courante	800	1 000	1 200	3 000
Autres charges de gestion					Cotisations	800	1 000	1 200	3 000
65 Courante					Collectes				
Affiliations					76 Produits financiers				
Droits d'auteurs									
66 Charges financières (intérêts emprunt)	500	400	300	1 200	77 Produits exceptionnels				
67 Charges exceptionnelles					Recettes de fonctionnement	56 400	56 900	57 200	170 500
Dépenses de fonctionnement	47 700	50 140	51 660	149 500					
amortissements emprunt	7 000	7 000	7 000	21 000	78 Reprises sur amortissements et provisions				
					Provisions constituées au bilan venant équilibrer les dotations aux amortissements et provisions.				
Dépenses totales de fonctionnement	54 700	57 140	58 660	170 500	Recettes totales de fonctionnement	56 400	56 900	57 200	170 500

BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2018 - 2020

Budget prévisionnel d'investissement									
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
23 Achats / Vélo cargo	Montant (€)			TOTAL 2018-2020	16 prêt contracté	Montant (€)			Total 2018-2020
	BP 2018	BP 2019	BP 2020			BP 2018	BP 2019	BP 2020	
	21 000			21 000		21 000			21 000
Dépenses totales d'investissement	21 000	0	0	21 000	Recettes totales d'investissement	21 000	0	0	21 000

Investissement =

L'investissement est assuré par l'autofinancement dégagé sur les trois ans (subvention + recettes). Il correspond à l'achat du vélo cargo, **entièrement équipé** et modulable (voir page 8-9).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PRÉVISIONNELLES 2018 - 2020

Contributions volontaires									
86 Emplois et contributions Volontaires en nature	Montant (€)			Total 2018-2020	87 Contributions volontaires en nature bénévolat et personnel mis à disposition	Montant (€)			TOTAL 2018-2020
	BP 2018	BP 2019	BP 2020			BP 2018	BP 2019	BP 2020	
Mise à disposition gratuite de biens	25 000	25 000	25 000	75 000		2 000	3 000	3 000	8 000
Personnel bénévole	2 000	3 000	3 000	8 000	Prestations en nature	25 000	25 000	25 000	75 000
TOTAL	27 000	28 000	28 000	83 000	prestation en nature	27 000	28 000	28 000	83 000

Mise à disposition des locaux

La mise à disposition annuelle des lieux représente 25000€ et correspondent à une surface moyenne de 250m².

Personnel bénévole

110 heures de bénévolat la première année

160 heures de bénévolat le deuxième et troisième année



LETTRE D'ENGAGEMENT

RIVE
DROITE



BORDEAUX METROPOLE
Monsieur Alain JUPPE, Président
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Monsieur Nicolas FONTAINE, Direction Générale Mobilités

Objet : Appel à projet Maison des Mobilités

Dossier suivi par : Fabrice LIMARE, Directeur de la Multimodalité

Cenon, le 19 juillet 2017

Monsieur le Président,

Au sein de la métropole bordelaise, la Rive Droite s'affirme comme un lieu de vie en pleine métamorphose. Si depuis plusieurs années les opérations de renouvellement urbain ont transformé son image et la qualité de vie à l'échelle de nos quartiers, de nombreux projets urbains l'intègrent actuellement au dynamisme métropolitain.

A cet égard, les mobilités constituent une priorité dans le fonctionnement de notre territoire et un enjeu crucial dans les déplacements quotidiens de nos administrés et le fonctionnement de nos zones d'activités. Le contexte géographique propre à la Rive Droite (relief, franchissement de la Garonne, relation plaine et coteau...) démontre l'intérêt de diversifier les modes de déplacement afin d'offrir une alternative pertinente à l'utilisation de l'automobile.

Les projets de transport en commun et de liaisons douces (à pied et à vélo) impliquent des connexions intercommunales à l'échelle de la Rive Droite mais aussi des déplacements quotidiens à l'échelle des quartiers.

Pour favoriser l'usage de la marche et du vélo, les quatre villes ont sollicité l'AURBA en 2017 afin de développer et hiérarchiser la mise en œuvre d'une trame douce sur le territoire du Grand Projet des Villes en cohérence avec les études et réflexions engagées sur le périmètre Grande Rive Droite impliquant onze communes.

L'appel à projet métropolitain 2017 portant sur la création d'un réseau de maisons des mobilités représente une opportunité pour informer les habitants des alternatives à la voiture et échanger avec eux sur les offres intermodales au cœur de leur quartier.

Ne disposant pas sur la Rive Droite d'association en capacité de porter des actions relatives aux mobilités, le GIP GPV Rive Droite a pris attache auprès de Vélo-Cité, association locale d'utilisateurs disposant d'un agrément préfectoral pour intervenir sur l'ensemble de la Métropole, conformément au règlement de l'appel à projet.

Le projet co-construit est le suivant : " une maison itinérante du vélo et des mobilités " qui permettra d'animer des points relais connectés aux transports en commun (Gare, Tram, Bus, V3) et s'articulant entre le plateau et la plaine reliés au réseau REVE.

Les quatre villes le soutiennent la démarche par la mise à disposition d'espaces au sein des quartiers suivants :

- ✓ Quartier de l'Avenir à Bassens
- ✓ Quartier Gènicart / Bois Fleuri à Lormont
- ✓ Quartier Palmer / Pont rouge à Cenon
- ✓ Quartier Dravemont à Floirac

Vous remerciant par avance pour l'attention qui sera portée à cette candidature, je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du GIP – GPV Rive Droite
Jean Pierre TURON



résidence Beausite Bât B0
rue Marcel Paul - 33150 Cenon
05 56 40 24 24 - surlarivedroite.fr
contact@surlarivedroite.fr

résidence Beausite Bât B0
rue Marcel Paul - 33150 Cenon
05 56 40 24 24 - surlarivedroite.fr
contact@surlarivedroite.fr



Copie à : Monsieur Alain DAVID, Maire de Cenon
Monsieur Jean Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac
Monsieur Jean TOUZEAU, Maire de Lormont





MAISON ITINÉRANTE
DU VÉLO & DES MOBILITÉS
DE LA RIVE DROITE



VÉLO-CITÉ

**PROMOTION ET DÉFENSE DU VÉLO URBAIN
DANS LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX**

16, rue Ausone - 33000 Bordeaux

Tél. > 05 56 81 63 89

Mail > contact@velo-cite.org

Site internet > www.velo-cite.org

Facebook > [velocitebordeauxmetropole](https://www.facebook.com/velocitebordeauxmetropole)



BORDEAUX
MÉTROPOLE



Budget prévisionnel 2018-2020 de la Maison itinérante du vélo – Vélo-Cité									
CHARGES	2018	2019	2020	Total 2018-2020	PRODUITS	2018	2019	2020	Total 2018-2020
60 - Achats	3 130 €	3 130 €	3 130 €	9 390 €	70 - Ventes	1 200 €	1 500 €	1 600 €	4 300 €
Achats non stockés (eau énergie)	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	Marchandises	600 €	600 €	600 €	1 800 €
Fournitures d'entretien	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €	Prestations de services	600 €	900 €	1 000 €	2 500 €
Fournitures (achats)	630 €	630 €	630 €	1 890 €					
61 - Services extérieurs	2 200 €	1 170 €	1 170 €	4 540 €	74 - Subventions	63 000 €	65 000 €	64 000 €	192 000 €
Sous-traitance générale					Région	6 000 €	8 000 €	7 000 €	21 000 €
Locations mobilières et immobilières	1 400 €	370 €	370 €	2 140 €	Département				
Entretien et réparations					Bordeaux Métropole fonctionnement				
Assurances	500 €	500 €	500 €	1 500 €	Bordeaux Métropole MDV	55 000 €	55 000 €	55 000 €	165 000 €
Documentation	300 €	300 €	300 €	900 €	Autres communes		2 000 €	2 000 €	4 000 €
					DREAL	2 000 €			2 000 €
62 - Autres services extérieurs	4 600 €	1 300 €	1 300 €	7 200 €					
Publicité, publications	3 800 €	500 €	500 €	4 800 €					
Déplacements	300 €	300 €	300 €	900 €					
Frais postaux et télécommunication	500 €	500 €	500 €	1 500 €					
Services bancaires									
63 - Impôts et taxes					75 - Autres produits de gestion courante	1 500 €	2 500 €	3 500 €	7 500 €
Impôts et taxes					Colisations	1 500 €	2 500 €	3 500 €	7 500 €
64 - Rémunérations du personnel	55 770 €	64 900 €	64 900 €	185 570 €	Dons				
Salaires	55 370 €	64 500 €	64 500 €	184 370 €					
Charges sociales					76 - Produits financiers				
Autres (médecine du travail)	400 €	400 €	400 €	1 200 €	Produits financiers				
65 - Autres charges gestion courante									
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	65 700 €	70 500 €	70 500 €	206 700 €	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	65 700 €	69 000 €	69 100 €	203 800 €
					Auto-financement		1 500 €	1 400 €	2 900 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	65 700 €	70 500 €	70 500 €	206 700 €	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	65 700 €	70 500 €	70 500 €	206 700 €
67 - Charges exceptionnelles					77 - Produits exceptionnels	9 319 €	9 319 €	9 319 €	27 958 €
68 - Dotations aux amortissements	10 338 €	10 338 €	10 338 €	31 015 €	Dons et libéralités				
Informatique — 1/3	475 €	475 €	475 €	1 424 €	Métropole (aide achats vélos-cargo) —	400 €	400 €	400 €	1 200 €
Vélos-cargo + vélos pliants — 1/3	4 224 €	4 224 €	4 224 €	12 671 €	Crowdfunding — 1/3	3 233 €	3 233 €	3 233 €	9 700 €
Remorques + aménagement — 1/3	2 237 €	2 237 €	2 237 €	6 712 €	ADEME — 1/3	5 686 €	5 686 €	5 686 €	17 058 €
Outils — 1/3	1 001 €	1 001 €	1 001 €	3 002 €	78 - Reprises sur amortissements				
Divers — 1/3	802 €	802 €	802 €	2 406 €	Néant				
Machine à graver — 1/3	1 600 €	1 600 €	1 600 €	4 800 €	TOTAL SUB MDV SUR 3 ANS : 16258 €				
CHARGES D'INVESTISSEMENT	10 338 €	10 338 €	10 338 €	31 015 €	PRODUITS D'INVESTISSEMENT	9 319 €	9 319 €	9 319 €	27 958 €
					Auto-financement	1 019 €	1 019 €	1 019 €	3 057 €
TOTAL CHARGES D'INVESTISSEMENT	10 338 €	10 338 €	10 338 €	31 015 €	TOTAL CHARGES D'INVESTISSEMENT	10 338 €	10 338 €	10 338 €	31 015 €
86 - Contributions volontaires	27 000 €	28 000 €	28 000 €	83 000 €	87 - Contributions volontaires	27 000 €	28 000 €	28 000 €	83 000 €
Mise à dispo. gratuite biens et services	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €	Bénévoles	2 000 €	3 000 €	3 000 €	8 000 €
Personnel bénévole	2 000 €	3 000 €	3 000 €	8 000 €	Dons en nature	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	27 000 €	28 000 €	28 000 €	83 000 €	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	27 000 €	28 000 €	28 000 €	83 000 €
TOTAL CHARGES	103 038 €	108 838 €	108 838 €	320 715 €	TOTAL PRODUITS	103 038 €	108 838 €	108 838 €	320 715 €

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif signé faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :